

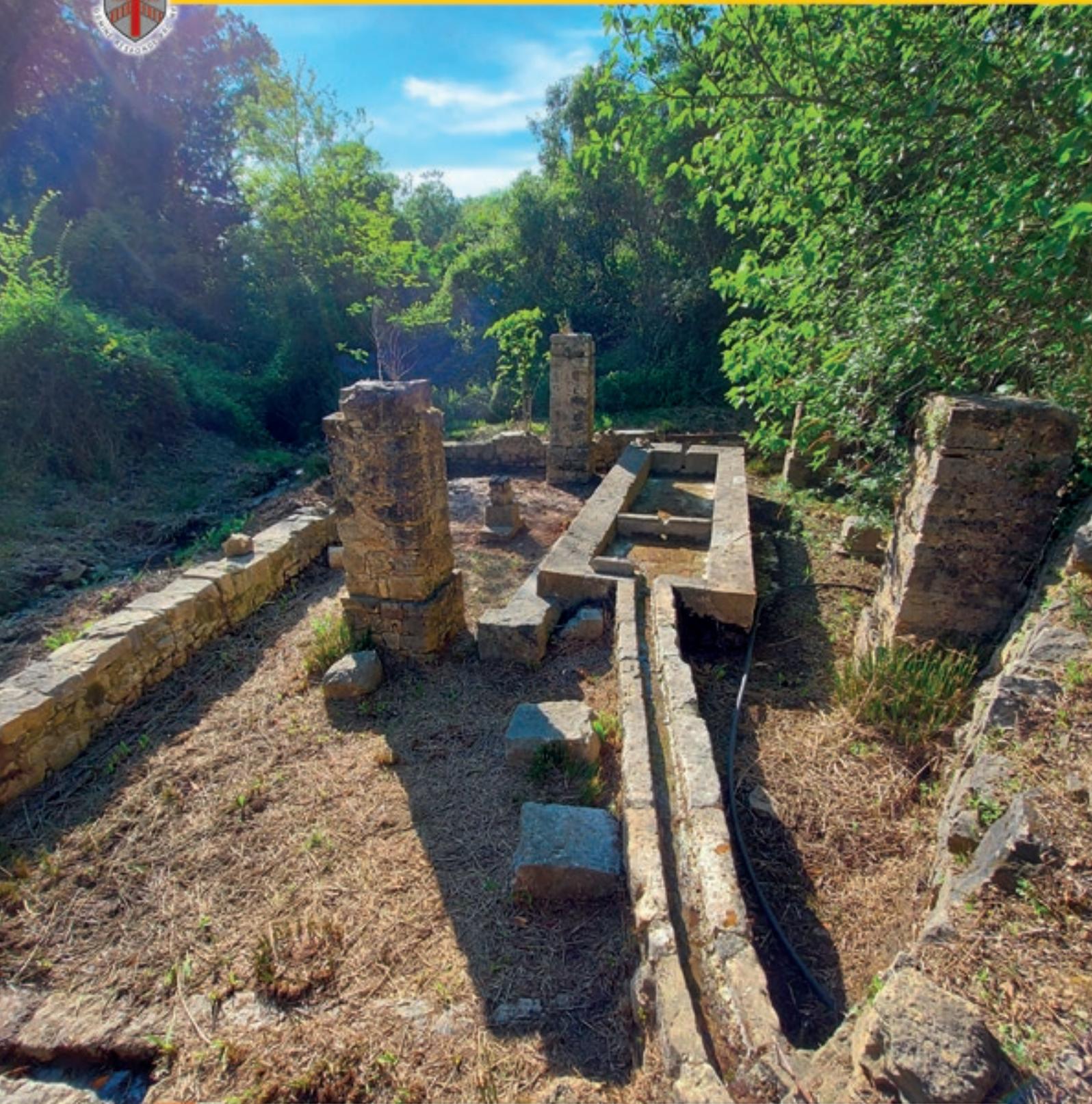
N°81 // JUILLET 2021

MON VILLAGE MAGAZINE

www.montauroux.com



LE MAGAZINE DE MONTAUROUX



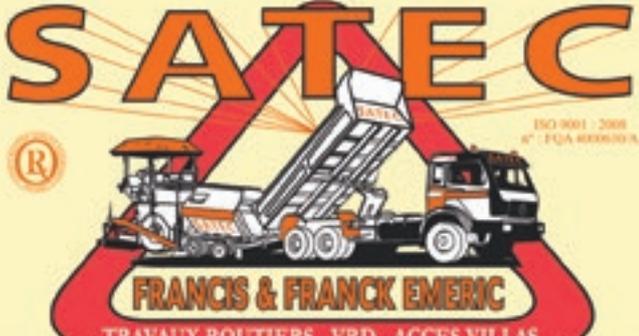
LA LETTRE DU MAIRE P 5

MONTAUROUX ON L'M P 20

CLEMENCEAU P 19

FESTIVAL GUITARE P 25

SATEC
ISO 9001 - 2008
 n° FGA 4000003



FRANCIS & FRANCK EMERIC
 TRAVAUX ROUTIERS - VRD - ACCES VILLAS



Email : satec-emic@wanadoo.fr - Site : www.satec-grasse.fr
Les Estérêts du Lac - MONTAUROUX
 Tél.: 04 93 70 11 36 - Fax : 04 93 70 55 80

DIDIER PUGNERES

DÉMOLITIONS MÉCANIQUES
 TERRASSEMENTS DE MASSE & PARTICULIERS
 ENROCHEMENTS

GABIONS - VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT
 PISTES DFCI - REVALORISATION DE MATÉRIAUX



245 Chemin des Cigales - 83440 Montauroux
 Tél. 04 94 76 11 83 - www.pugneres.fr



market
CALLIAN

La proximité au quotidien

Du lundi au Samedi de 8h30 à 20h00
Dimanche 8h30 à 13h00 - Tél. 04 94 84 71 80

Sommaire

Editorial	p 03
La lettre du Maire	p 05 et 06
Compte rendu CM 19/03/21	p 07
Compte rendu CM 09/04/21	p 08 à 10
Compte rendu CM 07/05/21	p 11 et 12
Vivre et agir à Montauroux	p 13
Affaires sociales	p 14 et 15
Crèche Petites Canailles	p 16 et 17
Médiathèque	p 18
Clémenceau	p 19
Montauroux on l'M	p 20 et 21
Festival guitare	p 22 et 23
Festival du Rire	p 24
Crèche Les Bambins	p 25
Maison Pour Tous	p 26
Ciné Festival	p 27
Cœur des saisons	p 28
ACEV	p 29
Théâtre Improvisation	p 29
Un artiste de plus	p 29
Yoseikan	p 30
Judo, arts martiaux	p 31
Trampoline	p 32
Gymnastique	p 32
Les Poun's	p 33
Liste non majoritaire	p 34
Etat Civil	p 35
Prochain Bulletin	p 35



Editorial

Au début de l'année 2021, nous pensions en avoir fini avec le coronavirus et ses mesures de protection nécessaires pour éviter sa propagation. C'était sans compter sur ses variants multiples et plus contagieux, qui ont contraint la France, comme la plupart des pays d'Europe à affronter une nouvelle vague de contamination, la troisième et espérons le la dernière. Cet espoir était basé sur la vaccination massive des personnes les plus fragiles et les plus exposées au coronavirus. A Montauroux, nous avons eu la chance de pouvoir disposer rapidement d'un centre de vaccination intercommunal à Fayence et de points relais chez les médecins et pharmaciens.

Lorsque vous lirez ce numéro de la revue municipale de Montauroux, peut-être serons nous en mesure de reprendre une vie normale, mais cela reste du domaine de l'hypothèse. Quoique qu'il en soit, la prudence reste de mise pour ne pas être confronté à une quatrième vague qui viendrait prolonger la crise à la fois sanitaire, économique et sociale dans toute la France. Cette prudence est synonyme de solidarité : les gestes barrières nous protègent autant qu'ils protègent les autres et il en est de même des vaccinations. Elle doit subsister après la crise, qui nous aura appris que nous sommes vulnérables et que nous vivons dans un monde en tension perpétuelle.

A Montauroux, la solidarité s'est développée grâce au concours de tous les habitants et de l'action permanente du CCAS particulièrement motivé et efficace. Aussi, mesurons la chance que nous avons d'habiter un village à taille humaine où nos voisins ne sont pas des inconnus. Le coronavirus a mis en évidence notre communauté de destin ; c'est une leçon à retenir pour envisager et préparer tous ensemble un avenir meilleur.

La Rédaction

Directeur de la publication
Jean-Yves Huet
Assistants :
Baptiste Dalmasso - Philippe Vizier

Communication mairie
Place du Clos
Valérie Dugelay
Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.
Mail : mairie@montauroux.com

Conception & Impression
Creamania Communication
www.crea-mania.com
Centre Agora - 83440 Callian (Var)
Tél. 04 94 85 71 39
contact@crea-mania.com
www.crea-mania.com

Crédits photos : Mairie, Associations,
Barbara Cuch, Patrick Damoulakis

Revue Municipale de Montauroux
Tirage 3600 exemplaires
Dépôt légal à parution (Juillet 2021)

CREAMANIA

COMMUNICATION



Tél. 04 94 85 71 39 - www.crea-mania.com



La lettre du Maire

Chères Montaurousiennes, chers Montaurousiens

La principale préoccupation de ce début d'année aura été et continue de l'être, la pandémie qui à l'heure où j'écris ces mots, est en nette régression. Le cauchemar que nous vivons depuis un an et demi nous a fait comprendre combien la vie pouvait être fragile. Combien d'entre nous aurons perdu un proche ? Combien d'entre nous aurons eu un proche touché de façon sévère voire de façon irrémédiable ? Que dire de la catastrophe économique qui pourrait nous toucher dans les mois et les années à venir ?

Notre territoire aura assumé son rôle en ouvrant le centre de vaccination de Fayence et qui nous aura permis de vacciner plus de 7000 personnes. Reconnaissons que le gouvernement Français aura joué également son rôle en intervenant financièrement de façon massive et ainsi d'éviter le pire. Pour autant il faudra bien un jour payer la note et j'espère que nos collectivités ne seront pas trop impactées par d'éventuelles coupes budgétaires qui risqueraient de mettre à mal le fonctionnement même de nos collectivités. En attendant, l'épidémie persiste, et il est donc important de continuer à se protéger et protéger les autres, de respecter les gestes « barrière » et de se faire vacciner dès que possible et ainsi d'éviter une 4ème vague toujours possible à l'automne.

Je me dois d'évoquer dans cette revue municipale le projet « Valor Pole » de Suez plus communément appelé le projet « Fontsante » qui je le rappelle n'est ni plus ni moins qu'un site d'enfouissement de produits hautement toxiques que sont les mâchefers des usines d'incinération des Alpes-Maritimes. Les enjeux financiers (pour l'entreprise Suez) sont énormes ; les enjeux politiques pour l'Etat et les préfets ne le sont pas moins, ceux-ci ne sachant que faire de ces déchets. En ce qui concerne la majorité des élus de notre territoire, nous estimons que concernant les déchets justement, nous avons fait notre part avec le site d'enfouissement du Vallon des Pins, les différents sites d'enfouissement et de recyclage des déchets du

bâtiment, ainsi que le nouveau site de stockage des boues de stations d'épuration et de fosses septiques de la SAUR à Tourrettes. Le pays de Fayence ne peut être le dépotoir de toute la région. En outre, la proximité du lac, du grand site de l'Estérel, le PPRIF qui concerne le site en question et les risques d'inondation et de pollution de la vallée de l'Argentière à Mandelieu ne peuvent que nous faire nous interroger sur un tel projet. Certes, on peut comprendre qu'une commune souhaite valoriser son patrimoine, le terrain étant la propriété de la commune de Callian sur la commune de Tanneron et à qui on promet 800 000€ par an de droit de bail. Mais ce terrain est situé à proximité d'habitations des Adrets de l'Estérel et du quartier des Estérets du lac, à proximité du lac de Saint-Cassien qui, je le rappelle est avant tout une réserve d'eau potable pour les communes de l'est Var et l'ouest des Alpes Maritimes. En outre, « Fontsante » est situé à un point névralgique en ce qui concerne la circulation automobile, en l'occurrence l'échangeur de l'autoroute A8 des Adrets. On peut facilement imaginer ce que pourrait donner l'afflux de 200 à 300 camions/jour au niveau de l'accès à l'autoroute, accès qui pose déjà des problèmes à bon nombre d'automobilistes aux heures d'affluence.

Pour revenir à la vie de notre commune, pour la 7ème année consécutive, nous aurons voté un budget en équilibre sans avoir recours à une augmentation de la pression fiscale qui s'exerce maintenant uniquement au niveau de la taxe foncière suite à la suppression de la taxe d'habitation. A ce titre, nous n'aurons pas imité le 1/3 des communes françaises qui n'ont pas eu d'autres choix que d'augmenter cette taxe pour compenser la non-compensation intégrale de la taxe d'habitation par le gouvernement. Mais pour combien de temps encore pourrions-nous continuer dans cette voie. Les équilibres budgétaires sont de plus en plus difficiles à tenir, les besoins de notre village de plus en plus importants et pour autant, les recettes de moins en moins faciles à trouver.

Nous aurons accueilli ce printemps deux nouveaux policiers municipaux en la personne du brigadier Gardien Brigadier LAINE Grégory et du Brigadier-Chef Principal WITTERS Marc . Nous leur souhaitons la bienvenue en espérant que ces renforts suffiront à faire régner le calme et la sécurité sur le territoire communal.

Après 20 ans d'attente, nous aurons enfin eu la joie de voir les travaux du rond-point de Fondurane débuter et se terminer en un temps record. D'ores et déjà on constate une amélioration de la circulation mais il reste encore à trouver une solution concernant le carrefour du centre Leclerc qui, du fait de sa petite taille, demeure aujourd'hui le véritable problème concernant le trafic routier Est-Ouest. Les discussions avec le propriétaire devraient pouvoir reprendre de façon à trouver une solution rapide et rendre la vie plus facile à tous les habitants de l'ouest de notre territoire.

Comme nous l'avions annoncé, le projet phare de cette mandature demeurera celui de la maison médicale. Les travaux ont débuté et nous espérons pouvoir livrer les locaux aux professionnels de santé au printemps prochain. La désertification médicale des communes rurales françaises est une réalité et elle va de pair avec la désertification des commerces des villages. Nous espérons que cette nouvelle infrastructure nous permettra de lutter contre ces deux phénomènes et que les populations du pays de Fayence tout entier, auxquelles est destinée cette offre de soins, sera demain au rendez-vous.

Notre commune grandit et à ce titre nos écoles voient arriver jour après jour de plus en plus d'enfants. C'est un signe de dynamisme mais aussi une difficulté supplémentaire car il faut des écoles pour les accueillir. Un projet d'agrandissement de l'école du Lac est donc en cours et deux classes supplémentaires devraient voir le jour pour la rentrée 2022.

Notre commune grandit certes et ça prouve son dynamisme. Mais jusqu'à quand ? Le projet de PLU voté en 2017 prévoyait un accroissement de la population de 1,3% par an contre 4% auparavant. Il est évident pour tout le monde que cet objectif n'a pas été tenu et que nous sommes bien au-delà de ces chiffres. La loi ALUR, l'ingéniosité des promoteurs immobiliers, la forte demande et l'épuration des droits à bâtir issue du POS précédent ne nous a pas permis de respecter cet objectif. Nous sommes donc contraints de lancer dès aujourd'hui une révision du PLU pour restreindre de façon drastique la constructibilité de notre territoire communal et limiter dorénavant à 0,4% par an la croissance de la population d'autant que se profile dans un futur très proche, une tension très forte sur la ressource en eau, le territoire de Fayence ne disposant pratiquement que d'une seule ressource qui est la Siagnole. Il va falloir s'attendre à une diminution importante des droits à bâtir mais nous n'avons pas le choix.

L'artificialisation des sols pose également des problèmes parfois insolubles et il est temps de se résoudre à plus de modération pour la sécurité des habitants déjà installés.

Je finirai mes propos en annonçant que, sauf évolution nouvelle de la pandémie, la vie communale va reprendre. Les manifestations de l'été sont d'ores et déjà programmées. Je ne citerai que les principales avec le « 14 juillet », la tournée du rire, le festival de guitare, et la Saint-Barthélemy et que nous aurons donc la joie de nous retrouver tout l'été au village ou ailleurs en continuant à respecter cependant un certain nombre de précautions de façon à ce que la page de la pandémie « COVID 19 » soit définitivement tournée.

Bon été à tous et au plaisir de vous rencontrer sur les manifestations estivales

Jean-Yves HUET

Maire de Montauroux



01/ Instauration du huis clos.

Considérant le contexte actuel lié à l'épidémie de Coronavirus et aux prescriptions sanitaires imposées sur l'ensemble du territoire national pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide que la séance du conseil municipal du 19 Mars 2021 se réunisse à huis clos.

02/ Débat d'orientation budgétaire (DOB) – Exercice 2021.

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire afférent à l'exercice 2021 sur les bases du rapport d'orientation budgétaire (ROB).

03/ Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Exercice 2022.

Ces tarifs demeurent inchangés par rapport à ceux de 2020, considérant que le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 0.0 % (source INSEE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins une contre (GAL Eric, et trois abstentions (Mmes BRUNET Véronique, SIMON Marie-Hélène et M. THEODOSE Christian) :

- Fixe les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), à compter du 1er janvier 2022 selon les termes suivants :

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16.20 €/m ²	32.40 €/m ²

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	48.60 €/m ²	97.20 €/m ²

Pour les enseignes

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 12 m ²	12 m ² < superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16.20 €/m ²	32.40 €/m ²	64.80 €/m ²

NB : la superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes

04/ Participation financière de la Commune – Transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires (année 2020-2021).

A compter de la rentrée scolaire de l'année 2019, la Région a instauré le paiement en ligne pour l'abonnement au transport scolaire des élèves des établissements scolaires.

Or, la Commune de Montauroux pour les élèves des écoles primaires et la Communauté de Communes du Pays de Fayence pour les collégiens et les lycéens ont décidé de mettre en place un remboursement pour les familles inscrites au transport scolaire.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle procédure de règlement par les familles, la Commune qui percevait 25 € par élève et par an, aux fins de financement du service transport communal concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires, ne pourra plus recevoir directement la recette.

Dès lors, et afin de contribuer à la dépense des familles, la Commune entend leur verser une participation financière égale à leur abonnement au transport auprès de la Région diminuée de la contribution de la Commune au transport scolaire.

Le soutien financier de la Commune de Montauroux est de l'ordre de :

- 65 € pour un élève ayant payé le plein tarif (90 €)
- 35 € pour un élève ayant payé demi-tarif (45 €)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la participation financière de la Commune aux familles concernant le transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Commune, afférente à l'année scolaire 2020, 2021 selon les caractéristiques suivantes :

- 65€ pour un élève ayant payé le plein tarif (90€)

- 35€ pour un élève ayant payé demi-tarif (45€)

- Approuve la liste des attributaires de ladite participation financière telle qu'annexée à la présente ;

- Autorise le maire à signer tout document nécessaire au versement de cette participation aux familles attributaires.

05/ Approbation de la convention de participation aux frais (centre de dépistage COVID19) entre la Commune de MONTAOUROUX et la Société « PRESTIGE PNEU »

La Commune a souhaité la mise en service d'un centre de dépistage au virus COVID 19 sur le territoire communal et elle s'est engagée à participer aux charges induites par le centre de dépistage en l'espèce, en terme de fourniture d'électricité, par pontage électrique sur le compteur de la société jouxtant le local mis à disposition, dénommée « PRESTIGE PNEU ».

Une convention de participation aux frais pour le fonctionnement du centre de dépistage de Montauroux, a pour objet de permettre le remboursement à la société à responsabilité limitée « PRESTIGE PNEU » le montant de la consommation d'électricité qui est nécessaire afin d'alimenter le centre de dépistage situé sur la Commune de Montauroux, et ce, au cours de la période d'activité de ce centre de dépistage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve les termes de la convention de participation aux frais pour le fonctionnement du centre de dépistage de MONTAOUROUX, entre la Commune de MONTAOUROUX et la Société « PRESTIGE PNEU ».

- Autorise M le Maire à signer ladite convention et prendre toutes les mesures nécessaires à la parfaite réalisation de cette opération.

06/ Acquisition d'une parcelle de terrain (section H n° 431) - Quartier les Légets.

Vu la promesse de vente en date du 23 février 2021 entre la Commune de Montauroux et M. ANFOSSO Henri portant sur la parcelle cadastrée H n° 431 d'une superficie de 346 m²,

Considérant que M. ANFOSSO Henri accepte de nous céder ladite parcelle pour un prix d'un euro (1 €),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition des parcelles suivantes, au prix d'un euro (1 €), frais en sus à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire ou le 1er Adjoint au Maire, à signer l'acte administratif de vente.

07/ Vacances liées à la formation.

Les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires selon trois conditions suivantes réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le recrutement des vacataires pour dispenser des formations sur les thématiques de sécurité, pour la période du 27 avril 2021 au 29 avril 2021 pour une durée de 15 heures.

- Fixe le taux horaire brut de rémunération à 35,95 € correspondant à la rémunération de l'agent pour ses interventions durant les formations,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 MARS 2021

08/ Coupe de bois. Exercice 2021.

Considérant les nombreuses coupes de bois effectuées ces dernières années au sein de la forêt ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Suspend pour une durée d'une année (exercice 2021) les coupes de bois.

QUESTION DIVERSE

QD 1 : Dénomination de la voie publique « Traverse Veyan ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L

2122-21 alinéa 5 et L 2212-2,

Il convient de dénommer la voie publique « traverse Veyan » qui est située entre le chemin du Pigeonnier et le chemin du Puits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins une abstention (M. GAL Eric) :

- Approuve la dénomination de la voie suivante :
 - « Traverse Veyan »
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la parfaite réalisation de cette opération et notamment la mise en place de la signalisation de ladite voie par les Services Techniques, et la transmission de cette dénomination aux services de secours et de la Poste.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

01/ Instauration du huis clos.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide que la séance du conseil municipal du 09 Avril 2021 se réunisse à huis clos.

02/ Vote du compte de gestion – Exercice 2020 – Commune.

Le compte de gestion de la Commune de l'exercice 2020 apparaît de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	7 247 777.95 €	3 203 529.46 €
Recettes	7 453 916.63 €	3 211 173.62 €
Résultat	+ 206 138.68 €	+ 7 644.16 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Arrête le compte de gestion de la Commune de l'exercice 2020, tel que précisé ci-dessus.
- Dit que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

03/ Vote du compte administratif – Exercice 2020 – Commune.

Le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2020 se présente de la manière suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	7 247 777.95 €	3 203 529.46 €
Recettes	7 453 916.63 €	3 211 173.62 €
Résultat	+ 206 138.68 €	+ 7 644.16 €

Le Conseil Municipal, (le Maire n'ayant pas pris part au vote et hors de la salle) après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Arrête le compte administratif de la Commune de l'exercice 2020.

04/ Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Affecte le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Commune d'un montant de 868 162.87 €, en recette de la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget de la Commune de l'exercice 2021.

05/ Adoption du budget primitif de la Commune – Exercice 2021.

L'équilibre du budget primitif du service de la Commune en fonctionnement et en investissement s'établit de la manière suivante :

Exercice 2021	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	8 147 119.02 €	4 847 290.97 €
Recettes	8 147 119.02 €	4 847 290.97 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Arrête par chapitre et hors opérations, le budget primitif du service de la Commune afférent à l'exercice 2021 proposé ci-dessus.

06/ Vote des taux des taxes directes locales – Exercice 2021.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne à compter de 2021 un jeu de transfert de fiscalité entre collectivités locales et avec l'État.

À partir de 2021, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, elles bénéficieront à la place du produit de TFPB qui revenait aux départements. Le faible écart entre la TH supprimée (x md€) et la nouvelle part de TFPB perçue (x md€) sera compensé par l'Etat qui apportera une partie des frais de gestion qu'il perçoit.

Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Taxes	TAUX 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties – part départementale – 2020 (a)	15.49
Taxe foncière sur les propriétés bâties – part communale – 2020 (b)	12.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties – 2021 (a+b)	27.49
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.77

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte les taux des taxes directes locales de l'exercice 2021 suivants :

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâtie	27.49
Taxe foncière non bâtie	46.77

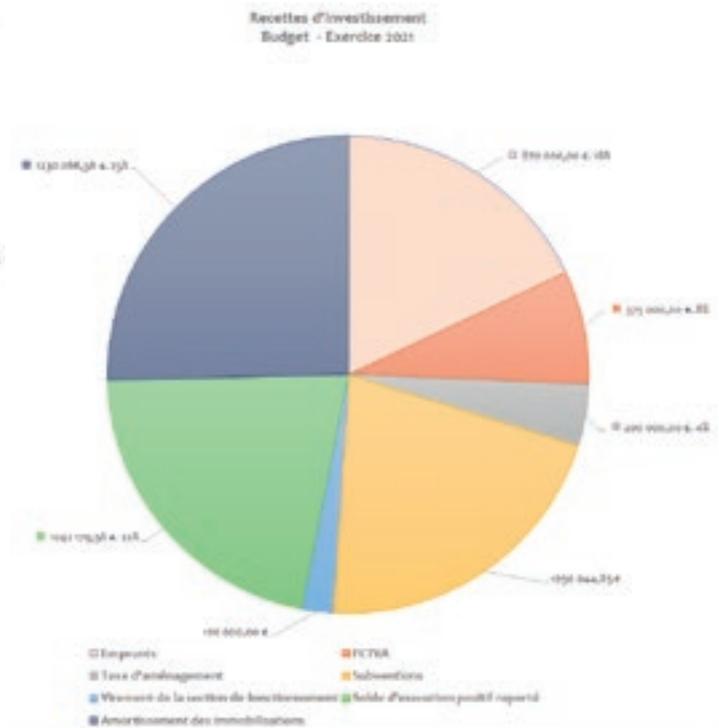
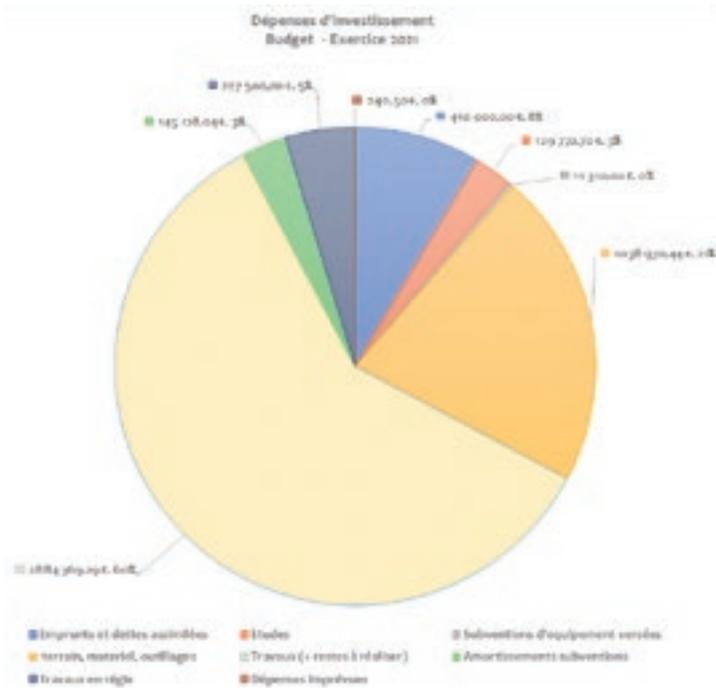
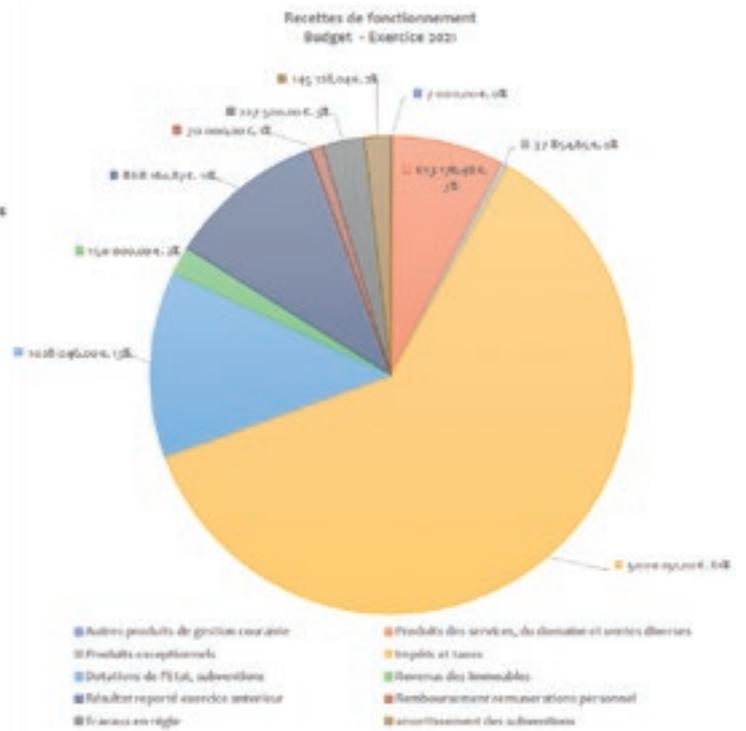
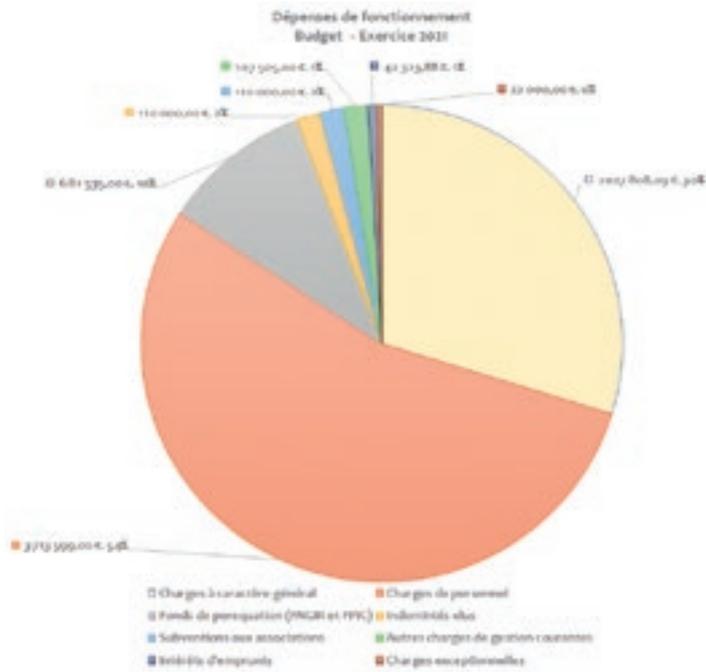
07/ Attribution de subventions aux associations. Exercice 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Attribue aux associations concernées les subventions telles qu'annexées à la délibération pour l'exercice 2021, sous réserve de réception et d'acceptation des dossiers de demandes de subventions.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires et, en tant que de besoin, une convention avec les associations précisant les conditions et modalités en œuvre de leurs activités et du financement.
- Inscrit le montant total attribué au budget de la Commune (art. 6574) afférent à l'exercice 2021.



Construction de villas - Rénovation
Charpente - Piscine
☎ 06 11 84 22 83 / 06 18 41 96 57 lambert-construction@orange.fr



08/ Dégrevement – Facture d'eau et d'Assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Autorise les dégrèvements de la facture d'eau et d'assainissement indûment produite à M et Mme CAGLIARI Gerard et Camille, pour un montant total de 49.32 € TTC, selon la ventilation suivante :
 - Service de l'Eau : 24.00 € HT
 - Service de l'Assainissement : 24 € HT
- Soit 48.00 € HT soit 49.32 € TTC
- Autorise le Maire à signer tout document utile à l'exécution du dégrèvement susvisé.

09/ Tarif « Panier-repas ».

Etant donné la prise en charge des élèves par des ATSEM ou animateurs lorsqu'ils apportent leur panier-repas sur la pause méridienne pendant le temps scolaire, il est proposé d'établir une facturation de cette prise en charge.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins une contre (M. ELOY Michaël) :

- Fixe le tarif applicable aux familles dont l'enfant apporte un panier repas soit :
 - Enfant avec panier-repas : 1,70 € TTC par repas.
- Autorise le Maire à adopter toute démarche nécessaire à la parfaite exécution de la présente délibération.

10/ Instauration et modalité d'application des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Article 1 : Instaure les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public.

Article 2 : Compense les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Article 3 : Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la mise en œuvre préalable d'instruments de décompte du temps de travail dans la Collectivité. Pour les personnels exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, un décompte déclaratif est possible.

Article 4 : Le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera effectué après déclaration par l'autorité territoriale ou le chef de service, des heures supplémentaires réalisées par les agents et selon une périodicité mensuelle.

Article 5 : Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont cumulables avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

11/ Servitude de passage au profit de M. et Mme BARETTE.

Considérant qu'il convient d'accorder une servitude de passage au profit de M. et Mme BARETTE sur une parcelle de terrain communale selon les modalités suivantes :



Le Comptoir Paramédical Pro & Particuliers
Vente Location de matériel médical
508 chemin le haut plan - 83440 CALLIAN
lecomptoirparamedical@gmail.com - Tél/ Fax 04 94 76 17 22

SARL MGM - Gilles MANGINO
Maçonnerie Générale - Toutes Rénovations
Aménagement Extérieur
Dallage / Carrelage / Clôture
Port. 06 16 19 33 40 / 04 94 76 59 93 - 83440 CALLIAN

TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H
MARCHÉ À MONTAUROUX Sur la place du Clos Face à la Mairie
MONTAUROUX MARKET Every Sunday morning - 7 am to 1 pm Place du Clos next to the Town Hall

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

Fonds servants		Fonds dominants		Indemnité
Propriétaire(s)	Réf. Cadastre	Propriétaire(s)	Réf. Cadastre	
Commune de Montauroux	Section B n° 772	M. & Mme BARETTE	Section B N° 773 et 770	Néant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la servitude de passage au profit de M. et Mme BARETTE.
- Dit que la servitude sera établie sans indemnité.
- Autorise Le Maire à signer l'acte de servitude de passage, ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte en la forme administrative, qui sera publié au bureau des hypothèques.

12/ Extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Fayence comme autorité organisatrice de la mobilité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Emet un avis favorable quant à la procédure d'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF), dans les conditions prévues par l'article L5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales, afin d'y ajouter la compétence d'organisation de la mobilité et que la C.C.P.F. soit « Autorité Organisatrice de la Mobilité », hors transfert du transport scolaire dont la compétence relève de la Région, et avec date d'effet au 1er juillet 2021 ;
- Approuve les statuts modifiés de la CCPF.

13/ Convention pour la liquidation du SIVU de la Haute Siagne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la convention portant liquidation du Syndicat Intercommunal

Interdépartemental à vocation unique (SIVU) de la haute Siagne ;

- Autorise le Maire à signer ladite convention ;
- Autorise le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la parfaite exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

QD 1 : Report expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le report de l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) au 1er janvier 2023 ;
- Autorise M le Maire à signer la convention avec l'Etat telle qu'annexée à la présente et tout documents utiles à la parfaite exécution de la délibération ;
- Informe la Direction Générale des Finances Publiques d'un report de l'expérimentation au 1er janvier 2023 pour la Commune de MONTAOUX.

QD 2 : Remboursement de familles – Paiement séjours ALSH

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le remboursement des familles (non prioritaires), ayant d'ores et déjà réglées le paiement de séjour au sein de l'ALSH pour la période des vacances d'avril mai.
- Autorise M le Maire à signer tout document utile à la parfaite exécution de la présente délibération.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07 MAI 2021

01/ Instauration du huis clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide que la séance du conseil municipal du 07 Mai 2021 se réunisse à huis clos.

02/ Attribution d'une subvention exceptionnelle – Exercice 2021.

La demande de subvention sollicitée par l'association « Fédération Un partage Un sourire Un bonheur » dont le siège est situé 260 route de Cannes à Grasse (06130) a pour but d'aider à la réalisation d'un puits destiné à l'alimentation en eau du village de Taneka-Koko (Benin).

Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins 4 contre (Mmes BRUNET Véronique, SIMON Marie-Hélène, Mrs THEODOSE Christian, GAL Eric) :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association « Fédération Un partage Un sourire Un bonheur » selon les modalités suivantes :
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune de l'exercice 2021.

03/ Convention d'accompagnement – Mission de conseil pour l'aménagement de la place du Clos.

Une réflexion doit pouvoir être engagée en ce qui concerne l'aménagement de la Place du Clos au sein du centre village ;

Une requalification de ladite place centrale est à initier en considération de la redéfinition des fonctions et des surfaces des aménagements mais également de sa qualité paysagère et environnementale.

Cette réflexion doit pouvoir associer les habitants de la Commune et notamment les principaux utilisateurs de la Place du Clos.

La Commune entend solliciter l'assistance du Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) du Var afin de l'assister dans cette réflexion aux fins de définir un cahier des charges d'aménagement.

Dans cette perspective, une participation financière attribuée au CAUE Var s'élevé à 3 550 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins 3 abstentions (M^{me} Marie-Hélène SIMON, M^s THEODOSE Christian, GAL Eric)

- Approuve les termes de la convention d'accompagnement – Mission de conseil pour l'aménagement de la place du Clos ;
- Autorise le maire à signer ladite convention ;
- Dit que la dépense est inscrite au budget de la commune de l'exercice en cours.

04/ Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Montauroux.

Monsieur le Maire rappelle que la prescription de la Modification Simplifiée n°2 et les modalités de la mise à disposition du public ont été décidées par le Conseil Municipal du 22 janvier 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- Approuve le bilan de la mise à disposition du public dont les modalités définies par la délibération du 22 janvier 2021 ont été respectées,
- Approuve la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme,

05/ Acquisition de parcelles de terrain (section G n° 2511 et 543) - Quartier le Gabinet.

La Commune de MONTAOUX entend acquérir les parcelles cadastrées section G n° 543 (280 m²) et 2511 (676 m²), appartenant à Mme PASTOUREL Sandra, et ce, afin de régulariser l'emprise de la voie permettant d'accéder notamment à la base d'aviron et aux abords du lac de Saint Cassien.

Considérant que Mme PASTOUREL Sandra accepte de nous céder lesdites parcelles pour un prix d'un euro (1 €),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'acquisition des parcelles suivantes, au prix d'un euro (1 €), frais en sus à la charge de la Commune,
- Autorise le Maire ou M. le 1^{er} Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente, qui sera publié au bureau des hypothèques pour enregistrement.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

06/ Cession de parcelle de terrain (section F n° 1231) - Quartier les Estérêts du Lac.

Un nouveau propriétaire d'une parcelle bâtie située au sein du quartier Les Esterets du lac (rue des Ruches) souhaite régulariser l'emprise territoriale d'un abri de jardin construit initialement par l'ancien propriétaire en limite externe de sa propriété et sur le domaine privé de la Commune.

La Commune entend accéder à ladite régularisation et céder au nouveau propriétaire la parcelle communale cadastrée section F n° 1231 d'une superficie de 49 m² jouxtant ladite propriété.

Vu l'avis de France domaine en date du 5 février 2021 estimant la valeur vénale de ce bien à 500 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 20 voix contre (CECCHINATO Robert, BERNARD Laurence, FROMENT Michèle, COULON Christian, GIUDICELLI Marie-José, DURAND-TERRASSON Philippe, STURM Aurore, CHICHIZOLA Michèle, FABRE Joëlle, ELOY Michaël, COMTE-GRAILLE, Aurélie, CUCH Barbara, MEDARD Thierry, DELCOURTE-MICHEL Sophie, COATHALEM Jean-Yves, MELON Eric, LANGLOIS Serge, BOTTERO Jean-Antoine, BARTHELEMY Noëlle, LAMY Sébastien) et 4 abstentions (HUET Jean-Yves, LYFOUNG Thipmala, ALLAVENA Elisabeth, JUSTICE Eric), et 5 pour (SIMON Marie-Hélène, BRUNET Véronique, GAL Eric, THEODOSE Christian, DALMASSO Baptiste) :

- N'approuve pas la cession de la parcelle.

07/ Dénomination de la Placette des Insurgés de décembre 1851.

Une placette située au centre du village n'est pas encore dénommée.

Cette dénomination relève d'une démarche pédagogique et d'une connaissance de l'histoire de notre village.

En effet, le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte, président de la République, trahit la Constitution par un coup d'Etat afin de se maintenir au pouvoir. Aussitôt le département du Var acquis aux idées républicaines entre en résistance, pendant plus d'une semaine des milliers d'hommes et de femmes entrent en insurrection et rétablissent la République dans leur village. L'affrontement meurtrier avec l'armée à Aups le 10 décembre marque la fin de l'insurrection et ouvre une impitoyable répression.

Le village de Montauroux, très attaché aux valeurs républicaines, a été au cœur de ces événements et a eu une attitude exemplaire ; de nombreux habitants ont été condamnés pour leur acte de résistance et ont connu l'exil ou la prison.

C'est en nommant cette placette que l'on rappelle le sacrifice et l'engagement républicain de ces Montaurousiens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- Approuve la dénomination de la placette suivante : « Placette des insurgés de décembre 1851 »,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la

parfaite réalisation de cette opération et notamment la mise en place de la signalisation de ladite placette par les Services Techniques.

QUESTIONS DIVERSES

QD 1 : Création d'emploi.

Il convient de stagiairiser un emploi d'adjoint administratif au sein du service des finances de la Commune dès lors que l'agent concerné donne entière satisfaction dans le cadre de ses missions depuis plusieurs mois ; Dès lors, il convient de créer, de manière préalable par le Conseil Municipal, un emploi à temps complet selon les caractéristiques suivantes :

Service	Fonction	Catégorie	Groupe Hiérarchique	Echelle	Temps de travail
Service des finances	Adjoint administratif	C	1	C 1	35 H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Autorise la création d'un emploi à temps complet selon les caractéristiques précitées.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

QD 2 : Création d'emploi – Accroissement temporaire d'activité.

« Les collectivités (...) peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ; »

Il convient de créer un emploi d'adjoint administratif selon les caractéristiques suivantes au sein du service des finances de la Commune afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité ;

Service	Fonction	Catégorie	Groupe Hiérarchique	Echelle	Temps de travail
Service des finances	Adjoint administratif	C	1	C 1	35 H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Autorise la création d'un emploi à temps complet selon les caractéristiques ci-dessus énoncées.
- Habilité l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.



VILLAS NEUVES - RÉNOVATION - CHARPENTE COUVERTURE - CARRELAGE - MURS EN PIERRES - CLÔTURES - ENTRÉES - PISCINE

MONTAOUX - Tél. 04 94 47 75 51 / 06 89 94 46 97 - bonsaudomaconnerie@gmail.com

www.construction-provencale.fr

VIVRE ET AGIR A MONTAUROUX !

PROTEGEONS NOTRE BEAU PAYS !

Un copain me demande : « t'habites où, toi ? » et je réponds « à Montauroux, tu connais ? » ... « Hé oui ! ... par l'autoroute c'est juste après la gigantesque décharge, à la sortie où il y a tout le temps des queues de camions ... ! ».

Et bien NON ! il n'en sera pas ainsi !!!! la sortie de l'autoroute, c'est entre l'Estérel classé grand site, et le superbe Massif du Tanneron connu pour ses mimosas, à l'entrée du Pays de Fayence avec le Lac de St Cassien, ses villages perchés, ses beaux paysages... et même des champs de roses à parfum à Montauroux !

« **NON ! au projet de méga décharge de Suez à Fontsante !** », c'est un sujet qui nous a beaucoup occupés depuis 2019 aux Estérêts du Lac. Les Adrets avaient déjà commencé en 2018 et début 2019 placé à proximité de l'entrée de l'autoroute les banderoles qui y sont toujours « **Sauvons le lac de St Cassien** » Et nous – l'association VAEL- avons noué des liens avec les amis des Adrets au sein du « Comité pour la protection du Lac de St Cassien et du Massif de l'Estérel » dont la pétition en ligne a reçu aujourd'hui 14 400 signatures. Nous avons donc lancé un « Comité Fontsante Estérêts » et une pétition qui avait recueilli 450 signatures en 2019 (pour 480 habitations). LACOVAR, association départementale agréée pour la protection de l'environnement, était à nos côtés depuis le début.

Puis il y a eu – disons... **un réchauffement climatique** - en Pays de Fayence en 2020...des articles publiés.... des polémiques... des attaques ...le Maire de Callian interpellé... Il faut savoir qu'une première suspension de l'étude du projet a eu lieu fin aout 2020, trop vite présentée comme « arrêt du projet » alors qu'il ne s'agissait que d'une demande de compléments de dossiers par l'Etat Si bien que son retour le 6 janvier 2021 avec la date finale du 21 juin pour l'avis définitif de l'Etat a semé inquiétude, interrogations et révoltes ! Et ce fut le coup de baguette magique qui a suscité la création de **L'UNION et d'une grande mobilisation !**

L'Union, il y fallait absolument Tanneron (Fontsante est sur son territoire !) et nous trouvâmes le Syndicat des exploitants agricoles de Tanneron. L'Union avec le Lac se fit via l'Association départementale agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique « La belle mouchetée » et « La fario » ; pour les bois et forêts, ce furent les chasseurs avec « Le marassin » de Montauroux ; nous eûmes des liens étroits avec le « Nouveau Journal » et le « Collectif citoyen du Pays de Fayence » avec qui nous organisâmes, le 24 octobre, une première campagne de sensibilisation et de distribution de tracts dans les réseaux commerciaux de la D562. Une professionnelle de la communication vivant aux Esterets nous est apparue comme une fée... et a pris son envol avec affiches, flyers, facebook et site.... Un dessinateur talentueux s'est mis à faire des maquettes « vu du ciel si... » très planantes... et parlantes... ET tous ceux et celles qui ont contribué aux sessions de sensibilisation, d'affichage, de distribution... tant sur le terrain que via les réseaux sociaux et au cours des multiples réunions tant besogneuses qu'amicales.

L'été arrivant... et les élections SUEZ ... à la demande de Callian probablement... et sachant que les élus de la Communauté de communes du Pays de Fayence préparaient une **motion – qui allait être votée - contre le projet Valorpôle Suez à Fontsante qui ne ressemblait plus du tout à ce qui avait été présenté lors de l'élaboration du SCOT en 2017 !** ...– SUEZ donc a annoncé au Préfet le retrait du projet mais.... Jusqu'à l'automne où ils souhaitent reprendre les discussions !!!!

SUPER ! On pourra quand même aller se baigner après la **manifestation du 12 juin à Montauroux** ... et même tout l'été !!! Tranquilles SAUF qu'à l'automne nous ne voudrions toujours pas d'une décharge sur le site de Fontsante – entre Tanneron et Estérel et Lac de St Cassien et à l'entrée du Pays de Fayence ! En fait les promoteurs de ce néfaste projet feraient mieux de se mettre en vacances définitives !!!

Au nom de tous ceux de VAEL et autres qui ont AGI ensemble !



AFFAIRES SOCIALES

Chères Montaurousiennes et Chers Montaurousiens

Depuis le 3 mars 2021 que le centre de vaccination du Pays de Fayence a ouvert ses portes, le centre d'actions sociales (CCAS) de Montauroux tient une permanence tous les lundis, journée complète. Nous avons constaté une très bonne organisation et les excellents retours qui nous sont communiqués par le biais d'un questionnaire donné à remplir à la sortie de chaque personne vaccinée. Je voudrais remercier chaleureusement Corinne Rizo, Jean-Paul Cézariat, Marie-José Mankäi qui m'accompagnent, ainsi que tous les bénévoles, les pompiers qui nous encadrent, les infirmières et les médecins qui participent à cette action. Merci également à Mr Bernard Henry Maire de Fayence pour ses visites régulières au centre et toujours avec ses encouragements et son sourire amical.

PLAN CANICULE

Comme chaque année dans le cadre du plan canicule et en prévention des grosses chaleurs, le CCAS de la ville de Montauroux anticipe la mise en place du Plan Canicule pour 2021. La mobilisation est d'ores et déjà de mise pour identifier les personnes âgées ou fragilisées par un handicap ou isolées. Nous avons recensé cette année 386 seniors sur la commune de Montauroux. Un courrier leur a été envoyé contenant la fiche d'inscription qui sera placée dans un registre.

En outre, sachez que des fiches d'inscription seront remises à l'accueil de la mairie dans l'objectif où des personnes non recensées souhaiteraient s'inscrire sur le registre nominatif mis en place au CCAS, 7 rue Mirabeau, tel 04 94 84 55 49. Pour ceux qui le souhaitent, une boîte sera également placée sur la banque de l'accueil de la mairie afin de recueillir les fiches d'inscription.

Les personnes seront contactées par les agents du CCAS et suivies en cas de fortes chaleurs selon les directives du ministère de la santé.

COMMISSION SANTE SOCIAL

Le jeudi 6 mai 2021 la Commission Santé Social s'est réunie au Mas de Tassy ainsi que les membres des CCAS du Pays de Fayence sous l'égide de Mr Bernard Henry, Maire de Fayence et Président de la commission Santé Social.

ORDRE DU JOUR

Partenariat CCPF - GAPS - Hôpital Lenval pour la prévention et la lutte contre l'obésité pédiatrique (constat alarmant 2020, 42% des enfants à risque - sédentarité très importante)
Stratégie nationale sport santé ; présentation des actions locales et des perspectives.

4 PROJETS POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Promouvoir et encadrer l'activité physique dans les territoires 30 mn d'activité physique par jour à l'école en dehors de l'EPS pour aider les enfants à se redynamiser et réduire ainsi la sédentarité (addiction aux écrans).
- Apprivoiser les écrans et grandir pour les 3, 6,9, 12 ans.
- Atelier autour de la parentalité.
- Prévention en milieu scolaire GAPS et VIF (vivons en forme).
- Formation souhaitée pour les profs, instituteurs, personnel crèche, médecin référent et infirmière, CERON PACA 80 euros 2 jours.

JG TERRASSEMENT
GARANTIE DÉCENNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SCEPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

Devis Gratuit 

Jérôme GIORDANENGO
06 07 16 19 64 - MONTAUROUX
jerome.giordanengo@wanadoo.fr

VOTRE PUBLICITÉ

ICI?

04 94 85 71 39



MAISON SPORT SANTE EN PERSPECTIVE

(L'Etat souhaite 500 maisons, 300 ont été déjà mises en en place).

Parcours moteurs sport collectif

Cardio training

Gymnastique adaptée - Gymnastique aquatique

Marche - Marche Nordique

Labélisation Souhaitée

PRESENTATION DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE ET DU PROJET DE CREATION D'UN BÂTIMENT

(Par Gyssie Allard et Annabelle Vizier)

HISTORIQUE

Ouverture du RAM (Relais d'Assistants Maternels)

- 1ère expérience de structuration des assistants maternels avec l'association des « Pitchounets du Canton » par le biais de la mise à disposition de l'ancienne école des Romarins par la mairie de Tourrettes.

La Communauté de Communes du Pays de Fayence a alors été sollicitée pour renforcer et structurer le service rendu par les assistants maternels dans le cadre d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM). Le conseil communautaire intègre la compétence RAM.

L'existence et les missions du RAM ont été reconnues dans la loi du 27 juin 2005.

Les RAM sont devenus des services de référence dans le secteur de la petite enfance :

- Mission d'informations en direction des parents et des professionnels de la petite enfance
- Offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Au travers de ces 2 grandes missions les RAM participent à l'observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Le RAM apporte également un équilibre et un suivi entre les différents modes d'accueil des territoires, La CAF fait évoluer les RAM en Relais Petite Enfance (RPE)

SERVICE DU TERRITOIRE

DESTINE AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES

- 7 structures d'accueil du jeune enfant
- 1 relais d'assistants maternels
- 7 écoles maternelles
- 10 écoles élémentaires
- 2 collèges

Les établissements d'accueil des jeunes enfants (crèches municipales, associatives, privées) de notre territoire ont une capacité d'accueil total de 182 places,

Les assistants maternels sont actuellement 70 sur l'ensemble du territoire représentant une capacité d'accueil de 242 places.

Les assistants maternels sont des professionnels indépendants mais qui absorbent une grande capacité d'accueil, ils sont donc d'une grande aide pour les communes.

La capacité d'accueil actuelle des assistants maternels représente 12 crèches de 20 places.

UN NOUVEAU PROJET AU COEUR DU PAYS DE FAYENCE

La municipalité de Tourrettes qui accueille gracieusement le RAM (Espace des romarins à Tourrettes) fait part de son souhait de récupérer ses locaux. La Communauté de Communes ne disposant pas de locaux adaptés s'est alors orienté vers l'achat d'un terrain pour la création d'un nouveau bâtiment. Mr le Maire Bernard Henry a proposé de mettre à disposition une parcelle des « Claux de Digne » pour accueillir le projet.

REMERCIEMENTS

Un très grand Merci à Mme Danielle Combe qui par 3 fois a accueilli à son domicile, des personnes dans une situation très précaire, son accueil chaleureux, sa gentillesse et sa discrétion les ont beaucoup touchés !

M^{me} Froment Dufour

*Adjointe déléguée aux affaires sociales
Vice-Présidente du CCAS*



SEM
electricité
ABC dépannage

Particuliers & Professionnels
Électricité bâtiment et industrielle.
Courants faibles
Chauffage électrique intégré
Automatisme de portails
Equipements téléphoniques d'immeubles

Tél. 04 94 99 20 92
s3em.abc@orange.fr - Centre commercial BPA
RD562 Le Plan Oriental - 83440 MONTAUBOUX



Soleil Piscines
Tél. 04 94 76 42 95
soleilpiscines@gmail.com

MAGASIN
ENTREPRISE
SERVICES
DEVIS
GRATUIT

CONSTRUCTION - FILTRATION
CHAUFFAGE - SÉCURITÉ - PRODUITS
ACCESSOIRES - LOISIRS DE L'EAU

Quartier de la Barrière MONTAUBOUX



CRÈCHE LES P'TITES CANAILLES SOUFFLENT LEURS 30 BOUGIES !



Équipe en 1991

Inaugurée le 1er juin 1991, sous la municipalité de Jean-Pierre Bottéro, les Montaurousiens ont eu la chance de voir s'ouvrir une crèche dans les locaux de l'ancienne école primaire, au cœur de leur village.

Dès sa création, Madame Mathieu, la directrice, accueillait déjà pas moins de 20 enfants et 25 deux ans plus tard !

En 1994, ce fut au tour de Madame Sylvestre de reprendre la direction suivie ensuite de Madame Heckmann en 1998 qui verra la création, l'année suivante, d'une section supplémentaire permettant de recevoir 30 enfants !

Il y a 20 ans, en 2001, c'est Marina Patron - toujours en poste - qui s'est vu confier une direction qui lui a permis de suivre les travaux d'agrandissement de 2006 portant l'accueil à 40 places, mais également la réhabilitation de toute la structure en 2017.

Sous la municipalité de Jean-Yves Huet, la crèche a en effet fait peau neuve permettant ainsi d'accueillir 44 enfants chaque jour, tout en restant dans le village.

Au total, Les P'tites Canailles, du haut de 30 ans, comptent aujourd'hui 55 enfants âgés de 3 mois à 3 ans encadrés par une équipe de 17 salariés passionnés !





Cour de la crèche en 1991



Cour de la crèche en 2021

CARNAVAL À LA CRÈCHE

Le 16 mars 2021, princesses, super héros, corsaires, licornes...Se sont retrouvés pour fêter le carnaval à la crèche des petites canailles tout en respectant le protocole sanitaire.

La cour avait été joliment décorée de guirlandes faites par les enfants. Grands et petits ont pu danser, chanter, faire la fête au son de la musique et les éclats de rire ont explosé lors de la bataille de bulles et de confettis.



Cette journée exceptionnelle, s'est achevée par un goûter carnavalesque où les enfants ont pu se régaler avec les popcorn fabriqués sur place et de belles gaufres.

Un grand merci aux parents pour les costumes, et bravo les enfants pour cette belle journée.



LECTURE À LA CRÈCHE

Mercredi 17 mars, c'est avec grand plaisir que les enfants du Multi accueil «Les p'tites canailles», de Montauroux, ont accueilli Manon Berthod (Montaurousienne éducatrice jeunes enfants), Auteure du livre «Les yeux qui parlent».



Son livre est d'actualité puisqu'il permet d'évoquer les expressions qui se cachent sous le masque, et d'ouvrir le dialogue avec les enfants de façon ludique.

Elle a présenté ce livre aux enfants des trois sections, en petits groupes, de 1 à 3 ans, qui après avoir mimés les expressions, ont pu jouer à mettre le masque sur leurs poupons.

Ce fut une agréable matinée.

Son livre est en vente sur le site :

les-yeux-qui-parlent.myshopify.com





MÉDIATHÈQUE

La médiathèque est un service public ayant pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture pour tous.

La médiathèque c'est plus qu'une histoire de livres...

Votre médiathèque est ouverte selon les consignes sanitaires (Lavage des mains à l'entrée ; port du masque obligatoire à partir de 11 ans, fortement conseillé dès 6 ans ; distanciation de 2 mètres entre les personnes ; groupe sur R.V.)

EN ETE : les

LUNDI de 13h45 à 18 h 30
 MARDI de 8 h 45 à 11 h 45
 MERCREDI de 10 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 18 h 00
 JEUDI de 13 h 45 à 18 h 00
 SAMEDI de 9 h 30 à 12 h 00

(Fermeture du 17 juillet au 31 juillet 2021 inclus et du 21 août au 04 septembre 2021 inclus)



Abonnement à l'année : avec pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois
 8.50 euros pour 1 adulte

4.50 euros pour 1 enfant et tarif réduit (demandeur d'emploi, étudiant, personne âgée bénéficiant de l'aide sociale, sur présentation d'un justificatif)

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public

Vous pouvez emprunter à chaque fois 12 documents (8 livres, 2 CD, 2 DVD) pour 3 semaines (DVD : 1 semaine, livres nouveauté : 2 semaines) et profiter de toute l'offre numérique via notre site www.mediatem.fr

L'équipe de bibliothécaires, composée d'une responsable et de bénévoles, vous propose diverses animations gratuites : atelier scrabble, tablettes numériques, Café Littéraire, Atelier Philo, Soutien scolaire, Lectures, Présentation d'ouvrages, Expos, Conférences, Jeux de société intergénérationnels, Spectacles, etc... et suivez-nous sur à : bibliothèque de montauroux

Dernière minute. C'est avec beaucoup de peine que nous apprenons le décès de Marie Pierrard. Conseillère municipale, elle a joué un rôle majeur dans la création, l'organisation et la tenue de la médiathèque.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE MONTAOUX

Pôle multi-activité, au 1er étage
 (à côté de l'Ecole Marcel Pagnol)
 Montée Sainte Brigitte
 83440 MONTAOUX
 Tél : 04 83 29 11 46 (47)
montauroux@mediatem.fr

LE DÉFENSE GEORGES CLEMENCEAU

Le 16 novembre 1917, la situation de la France est particulièrement critique. Au plan militaire, l'armée compte déjà plus d'un million de morts et le moral des troupes est au plus bas. Au plan politique, le gouvernement dirigé par Paul PAINLEVE, en place depuis seulement le 12 septembre 1917, démissionne dans l'incapacité de faire face aux difficultés du pays. Le Président de la République Raymond POINCARE demande alors à Georges CLEMENCEAU de former un nouveau gouvernement. C'est un pari risqué tant la personne de Georges CLEMENCEAU est controversée, compte tenu de son parcours politique et de son caractère, qui lui valent une forte opposition de la part des députés. Georges CLEMENCEAU est né le 28 septembre 1841 en Vendée à Mouilleron-en-Pareds. Il y passe sa jeunesse puis poursuit ses études à Nantes puis de médecine à Paris à partir de 1861.

Républicain convaincu, il affiche et publie dans le journal « Le Travail » son opposition à Napoléon III ce qui lui vaut en 1862 d'être incarcéré pendant 77 jours pour avoir appelé à manifester lors de l'anniversaire de la proclamation de la 2ème République. Après avoir soutenu sa thèse de médecine en 1865, il décide de quitter la France pour les Etats-Unis où il séjournera 4 ans avec des voyages au Canada et en Amérique du Sud. Il perfectionne son anglais tout en découvrant la démocratie américaine sur les traces d'Alexis de TOCQUEVILLE. Correspondant pour le journal « Le Temps », il observe la reconstruction des Etats-Unis après la guerre de sécession. Il y rencontre Mary PLUMMER, qui deviendra sa femme et qui sera la mère de ses enfants. De retour en France en 1870 dans Paris assiégé par les Allemands, il se fait élire maire de Montmartre et député de Paris. En 1871, il démissionne de l'Assemblée nationale refusant d'approuver la perte de l'Alsace et la Moselle à la suite de la défaite de la France contre l'Allemagne. En 1876, il est à nouveau élu député de Paris puis réélu en 1881. Au parlement comme dans la presse, il lutte pour l'égalité, la liberté, la laïcité, contre l'intolérance et le colonialisme. En 1885, il choisit le Var pour se faire à nouveau réélire comme député, trouvant dans ce département une audience favorable à ses prises de positions fortement marquées à gauche. Il sera un député proche de la population, visitant tous les villages du Var et s'adressant aux habitants comme le 20 avril 1890 en Mairie de Montauroux où il fut accueilli par le maire Ange RICARD. En 1893, il sera battu, faisant l'objet d'une violente campagne contre lui pour sa supposée participation au scandale de Panama et sa relation avec un escroc qui avait financé son journal « La justice ». Il retrouvera la faveur des varois et une place au Sénat en 1902 qu'il gardera jusqu'en 1920. Entre temps à partir de 1897, il va jouer un rôle central dans la réhabilitation du Capitaine DREYFUS, qui a été condamné par un tribunal militaire pour un espionnage imaginaire. Au côté de Jean JAURES, il mène un combat acharné pour faire éclater la vérité. En janvier 1898, il donne au journal « L'Aurore » le fameux article « J'accuse » d'Emile ZOLA et publie de nombreux articles dans divers journaux jusqu'à la Victoire de la vérité et de la justice. Autre temps fort pour Georges CLEMENCEAU en 1906 où il devient pour la première fois ministre de l'Intérieur et quelques mois plus tard Président du Conseil. Il le restera jusqu'en juillet 1909 et fera voter des lois importantes sur les retraites, les syndicats et l'organisation de la police. Il aura aussi à affronter des grèves dans le Nord et dans le Midi viticole. Après l'échec des négociations avec les grévistes, il n'hésitera pas à envoyer la troupe pour rétablir l'ordre, perdant ainsi le soutien de la gauche socialiste. Mis en minorité, il sera remplacé par Aristide BRIAND en attendant son retour le 16 novembre 1917 lorsque Raymond POINCARE lui demandera de former un nouveau gouvernement.

Georges CLEMENCEAU va écrire une des plus belles pages de notre Histoire de France. A 76 ans, il va faire preuve d'une volonté farouche et d'une énergie exceptionnelle. Il visite les poilus dans leurs tranchées, partage leur quotidien et redonne aux soldats la force de se battre.



En mars 1918, il impose le Général FOCH comme commandant en chef des troupes alliées pour mieux coordonner leurs actions et le 6 août 1918, il l'élève à la dignité de maréchal de France. Au plan politique, il rétablit l'union sacrée entre les partis et l'espoir de victoire. Sa popularité monte en flèche, ses moustaches et sa force lui valent le surnom « Le Tigre » et en novembre 1918 de « Père la Victoire ». En juin 1919, c'est lui qui signera à Versailles le traité de paix avec l'Allemagne. Sa vie politique prendra brutalement fin le 17 janvier 1920. Raymond POINCARE ayant décidé de ne pas se représenter à la Présidence de la République, les députés et sénateurs sont amenés à choisir entre 2 candidats Georges CLEMENCEAU et Paul DESCHANEL. C'est ce dernier qui sera élu et qui demandera à Alexandre MILLERAND de former un nouveau gouvernement. Pendant sa retraite politique et jusqu'à sa mort à 88 ans le 23 novembre 1929, Georges CLEMENCEAU se consacrera à l'écriture, soutiendra des artistes, en particulier le peintre Claude MONET et sera élu à l'Académie Française. Pour l'éternité, il est peint par MONET, son buste est sculpté par Auguste RODIN et comme le décrit son ami Gustave GEFFOY « dans une admirable et définitive image de bronze, toute l'énergie, toute la force de l'homme indomptable ». Depuis 1932, chaque 11 novembre, le Président de la République vient se recueillir devant la statue de Georges CLEMENCEAU au bas des Champs Elysées. Il lui fait part de la reconnaissance de la Nation tout en espérant y puiser l'énergie pour mener à bien les destinées de la France.

Philippe VIZIER

*Président des Anciens Combattants
du Pays de Fayence*

A la dernière réunion du Comité de direction du Pays de Fayence, un vote à l'unanimité a décidé des jours d'ouverture des différents offices de tourisme.

Pour Montauroux : 5 jours sur 7

Une nouvelle hôtesse a été recrutée par la « Com Com ». Florence vous recevra afin de vous présenter toutes les curiosités touristiques de Montauroux et du Pays de Fayence.

De notre côté nous avons mis en place une exposition « Manfredo Borsi, peintre céramiste » afin d'optimiser les visites dans notre bel établissement avec une situation unique sur la Place du village.

Pourquoi Manfredo Borsi ?

POURQUOI MANFREDO BORSI À MONTAUXOUX

C'est en 2017 que son fils Armand et son épouse Houria faisaient une donation d'une trentaine d'œuvres de l'artiste à la ville de Montauroux. La commune a décidé d'organiser cette exposition au sein de l'office de tourisme pour montrer au public ces œuvres originales en attendant la création du Musée « Manfredo Borsi » qui est à l'étude et que nous souhaitons édifier au sein même du centre bourg.

« Dessiner à la pointe d'acier, graver l'émail au burin, peindre au four électrique et inscrire avec de la boue un message qui surgira en lumière après l'épreuve du feu, voilà ce que fait Borsi ». Ces lignes de Georges Reyet, écrites cinq ans avant la mort de l'artiste, décrivent parfaitement la richesse de l'œuvre de Manfredo Borsi. C'est cette variété que l'on retrouve dans cette exposition, dévoilant des œuvres pleines de grâce, inspirées et dont la force traverse le temps.

La municipalité souhaite remercier l'association patrimoniale « Montauroux on FM » et son président Patrick Damoulakis pour l'organisation de cette exposition ainsi que Guillaume Garcia-Moreau pour les recherches historiques et iconographiques qui permettent d'entrer dans l'univers et la vie de l'artiste.

Jean-Yves Huet,
Maire de Montauroux



Manfredo Borsi et Pablo Picasso en Provence

Pour préparer cette exceptionnelle exposition, nous avons été contraints de supprimer 4 places de parking.

Nous souhaitons un environnement « Jardin chaleureux et convivial ».

Nous avons sollicité les services techniques de la Commune pour réaliser cette espace « Intérieur et extérieur ».

Sur la dernière photo, vous remarquerez quelques uns des agents communaux. Ils sont 17 au total pour entretenir 3354 ha de la Commune. Ils ont un planning très chargé et se plient très souvent aux exigences de « Nous » citoyens.

L'ensemble de cette équipe est dirigée par son directeur Pascal Meningi

Merci et Bravo à eux



MONTAUROUX

10 concerts gratuits

22 ième FESTIVAL INTERNATIONAL DE GUITARE

DU 5 AU 8 AOÛT



JEUDI 5 AOÛT

20h30 **SONORA**
Quartier les Estèrets du Lac
Pop, funk, rock

VENREDI 6 AOÛT

19h **DIFFERENCES**
Aire St Barthélemy
Jazz acoustique

20h30 **PETER FINGER**
Place du Clos
Un des plus grands virtuoses
de la guitare acoustique

22h **AVA CORSICA**
Place du Clos
Groupe de musiques et chants
corses

SAMEDI 7 AOÛT

19h **DAVID KUSZOWSKI-
SACHA EKISIAN**
Aire St Barthélemy
Duo de guitares manouches

20h30 **PAUL MACMANUS
Trio**
Place du Clos
Boogies and Blues

22h **MANU LANVIN
AMAR SUNDY**
Place du Clos
Deux virtuoses du blues
contemporain

DIMANCHE 8 AOÛT

19h **RÊVES BOHEMIENS**
Aire St Barthélemy
Quartet swing musette

20h30 **BORRINA MAPAKA**
Place du Clos
Afrobeat, afropop

22h **LES INNOCENTS**
Place du Clos
Pop rock français



BIOGRAPHIE FESTIVAL GUITARE 2021

JEUDI 5 AOUT 2021 à 20H30

Place des ESTERETS DU LAC

SONORA

Composé de 4 musiciens Loris, Alexis, Fed et Steff, la priorité de Sonora est de partager son répertoire d'une vingtaine de compositions alliant la pop, le funk et le rock pour faire bouger et chanter.

VENDREDI 6 AOUT 2021 à 19H

AIRE SAINT BARTHELEMY

DIFFERENCES

Jean-Charles Jegues et Roger Lartheau s'appuient sur leur expérience de plus de 30 ans sur les scènes nationales et internationales, pour nous enchanter avec leur guitare acoustique, ils nous feront découvrir les nouvelles compositions inspirées par le jazz.

VENDREDI 6 AOUT 2021 à 20H30

PLACE DU CLOS

PETER FINGER

Une chance de voir l'un des meilleurs guitaristes acoustiques d'Allemagne. Ce que cet homme évoque sur les cordes de son instrument, c'est une musique pleine d'émotions et de poésie, tranquille et élégante, d'une grande virtuosité et d'inspiration compositionnelle.

VENDREDI 6 AOUT 2021 à 22H

PLACE DU CLOS

AVA CORSICA

Avà c'est la musique traditionnelle servie par des instruments dont la diversité des emprunts respecte cependant l'esprit des origines. S'y mêlent guitares, saz, violon, charangos, quatre, la cetera corse, le

cajon ou bien la contrebasse complice d'un étonnant hang drum. Un peu comme si la Corse était là, devant nous.

SAMEDI 7 AOUT 2021 à 19H

AIRE SAINT BARTHELEMY

DAVID KUSZOWSKI – SACHA EKISIAN

David et Sacha vont vous surprendre avec leur tout nouveau répertoire, de nouveaux arrangements et des compositions, un hommage au jazz manouche mais aussi un hommage à la créativité.

SAMEDI 7 AOUT 2021 à 20H30

PLACE DE CLOS

PAUL MACMANUS

Le power trio Paul MacManus interprète un Boogie qui sonne comme de la dynamite et ravira aussi bien les amateurs du genre que les non-initiés car le boogie est avant tout une musique festive.

Paul, musicien expérimenté, manie sa basse comme un vieux routard du genre et chante le boogie avec ses tripes.

SAMEDI 7 AOUT 2021 à 22H

PLACE DU CLOS

MANU LANVIN – AMAR SUNDY

Manu Lanvin est aujourd'hui une figure incontournable du blues-rock français, il a enchaîné depuis 2012 près de 500 concerts incluant des scènes prestigieuses en Europe comme aux Etats-Unis. Acclamé par un public de plus en plus nombreux il incarne sans conteste le renouveau du genre et a su parfaire au fil des années un rock blues explosif.

Amar Sundy est un musicien franco-algérien développant un blues métissé, autodidacte, dès 1986, ce bluesman du désert intègre la scène blues de Chicago.

Puis viennent deux tournées européennes aux côtés d'Albert King et une série de concerts avec B.B. King à Paris. La musique de ce chanteur-guitariste oscille entre influences afro-américaines et origines touaregs.

DIMANCHE 8 AOUT 2021 à 19H

AIRE SAINT BARTHELEMY

REVES BOHEMIENS

Hommage à Jo Privat, il est le précurseur du swing musette. A l'époque il partageait la scène avec Django ou les Frères Ferret. Swing et musette flirtent ensemble au grand regret de certains.

DIMANCHE 8 AOUT 2021 à 20H30

PLACE DU CLOS

BORRINA MAPAKA

Borrina a déjà à son actif, en tant qu'artiste solo, plus de onze albums. Grand spécialiste de la musique acoustique avec mélange de musique inspirée des rythmes traditionnels, world music, afrobeat, pop, hip hop, reggae, jazz, folk, worldbeat il amène une richesse et une musique métissée.

DIMANCHE 8 AOUT 2021 à 22H

PLACE DU CLOS

LES INNOCENTS

Groupe de rock français phare des années 80 Les Innocents sont à l'origine de nombreux tubes qui ont fait chanter les foules «L'autre Finistère», «Un Homme extraordinaire», «Colore»... Après séparation, albums solos, Les Innocents ne sont pas perdus de vue et reviennent de plus belle avec de nouveaux albums et concerts.

Recevez
le Mensuel
chez vous



Abonnement sur le-mensuel.com

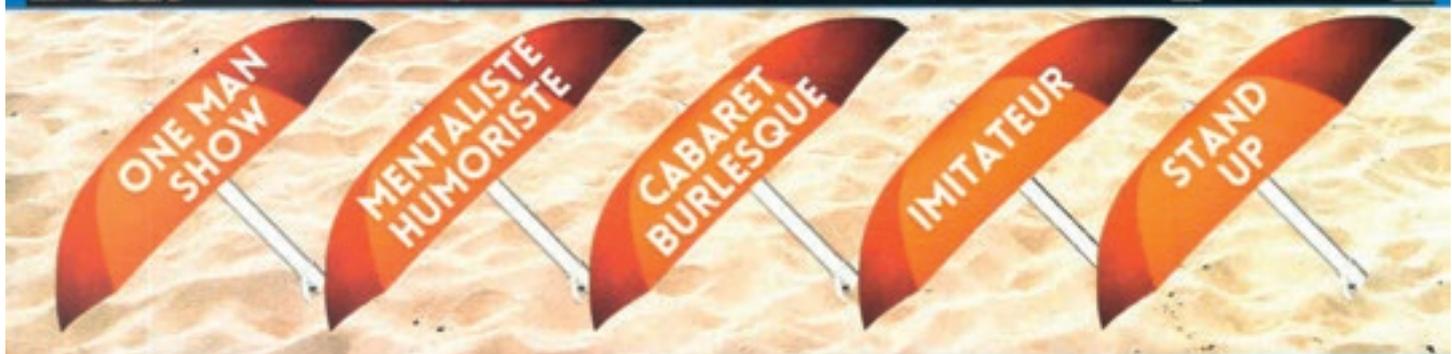
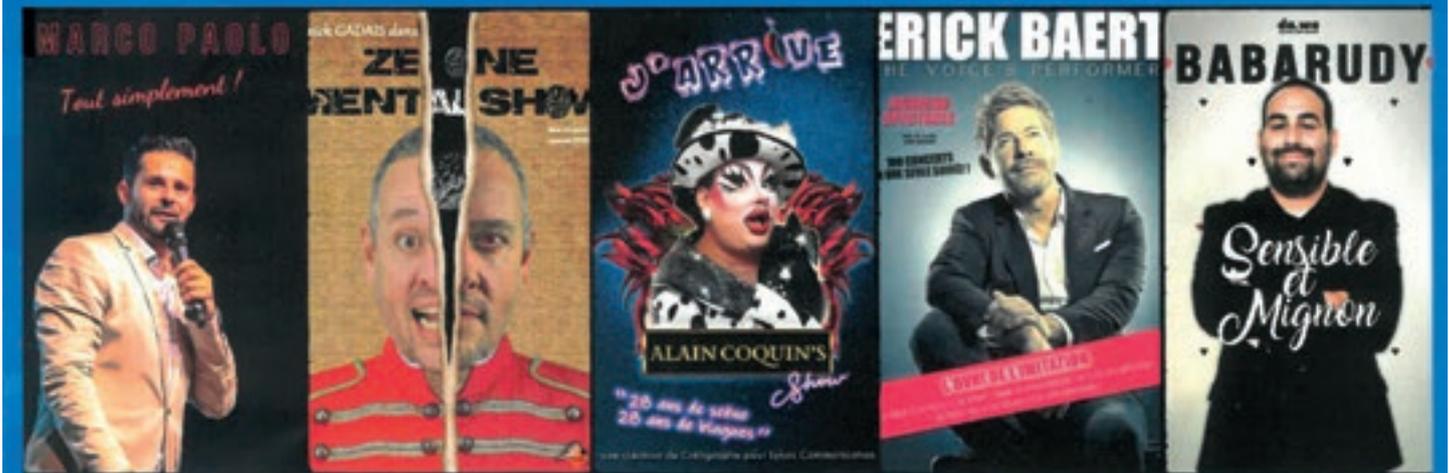
LA TOURNÉE DU RIRE



100% SUD

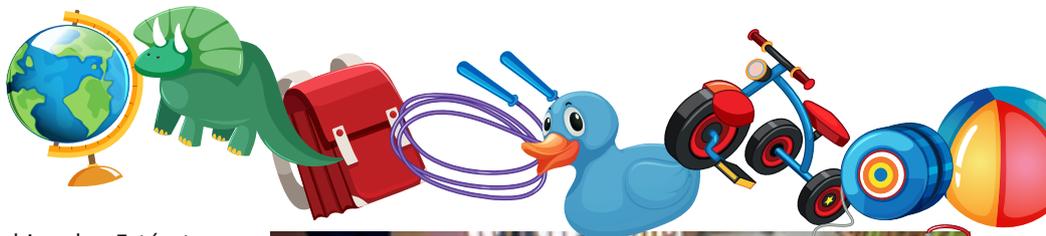
COMITÉ
DES
FÊTES
MONTAUROUX

AVEC



JEUDI 15 JUILLET 21H30
PLACE DU CLOS - MONTAUROUX

LA CRÈCHE LES BAMBINS



Comme vous le savez, la crèche « Les Bambins des Estérêts » est une crèche collective à gestion parentale qui a fêté ses 16 ans cette année au cœur du quartier des Estérêts du Lac. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de professionnelles mais les parents s'impliquent bénévolement à la gestion administrative et financière de la structure par l'élection d'un Conseil d'Administration. Ainsi, les parents sont acteurs de la structure et participent au fonctionnement quotidien de la crèche dans un cadre convivial et ludique.

La Crèche des Bambins est une structure à taille humaine pouvant accueillir jusqu'à 20 enfants de 5 mois à 3 ans révolus. L'équipe veille à répondre au bien-être et aux besoins individuels de l'enfant. Ainsi, les enfants s'épanouissent chacun à leur rythme et apprennent l'autonomie ainsi que la vie en collectivité. Ce projet est soutenu par les mairies de Montauroux et des Adrets de l'Estérel. Nous tenons à renouveler nos remerciements pour leur soutien, leur gentillesse et leur réactivité.

La crèche a pu à nouveau accueillir les enfants depuis la levée du confinement et nous avons pu remettre en place les activités extérieures notamment le « Tour du Monde » qui se tiendra tout le mois de juin avec déguisements, chansons, danses et dégustations de mets préparés par les parents : l'Afrique, l'Inde, l'Espagne, la Grèce, les USA et même Tahiti seront de la partie !



Notre Assemblée générale a pu également se tenir samedi 29 mai dans le respect des consignes sanitaires. Le Bureau et le Conseil d'Administration ont eu l'immense honneur des présences de Monsieur le Maire Jean-Yves Huet ainsi que de Madame Solange Gerassi, marraine de la crèche et membre du réseau ACEPP. Le beau temps était avec nous et nos bambins étaient ravis de rencontrer leurs nouveaux camarades de jeux...

Nous félicitons chaleureusement notre Président Monsieur Martin Portanova et toute sa famille pour l'annonce d'une merveilleuse nouvelle qui l'a empêché d'être parmi nous samedi. Nous vous souhaitons tout le bonheur du monde pour cette nouvelle aventure !

Les mamans ont pu ouvrir dimanche pour la fête des mères les cadeaux faits par les petites mains de leurs bambins pour leur plus grand plaisir, et remercient encore toute l'équipe pour ces jolies attentions en leur honneur !

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (sauf jours fériés) dont 6 semaines de fermeture programmées à l'année.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 04.94.99.17.65 ou par mail lesbambinsdesesterets@yahoo.fr.



S.A.S. **TAXIL Alain**

- Raccordement eau potable • V.R.D - Assainissement • Démolition - Retrait d'amiante •
- Chemin d'accès • Revêtement bicouche • Enrobés Noir & Couleur - Maçonnerie pierre •
- Terrassement - Enrochement - Terre végétale •

Tél. +33 (0)4 94 76 12 08 - Fax +33 (0)4 94 84 15 17 - Mail : alain-taxil.sa@wanadoo.fr



MAISON POUR TOUS ENFIN LES CINÉMAS ONT ROUVERT !!!

Depuis le 19 mai, soit 201 jours après notre fermeture du 29 octobre 2020, nous avons rouvert les portes du cinéma, et c'est tant mieux, l'attente a été longue, vous nous avez manqué !

A cela, si l'on rajoute les 99 jours du premier confinement ça fait un total de 300 jours de fermeture sur 14 mois. Cette situation exceptionnelle n'a jamais existé avant.

Cette réouverture s'est faite en 3 étapes :

A partir du 19 mai couvre-feu fixé à 21h00 avec une jauge à 35% jusqu'au 9 juin puis à partir de cette date le couvre-feu est passé à 23h00 et la jauge à 65% et enfin le 30 juin levée de toutes les restrictions, pendant cette période et même après il faut encore respecter les gestes barrières.

Au moment où vous lirez ces lignes, toutes les restrictions auront normalement été levées si la pandémie n'est pas repartie à la hausse.

Le 20 mai nous avons tenu notre assemblée générale et l'équipe en place a été reconduite, nos finances sont saines (à l'équilibre) nous ne pouvons que nous réjouir de cette situation même si celle-ci a été difficile pendant la période de confinement. La MPT a exprimé sa solidarité envers ses salariés en maintenant, grâce et en complément des aides de l'Etat, leurs salaires à 100%.

Le 9 juin, nous avons pu reprendre également les activités culturelles et sportives enfants et adultes, nous allons continuer jusqu'au 17 juillet pour essayer de compenser un peu les cours qui ont été annulés pendant toute cette longue période, bien entendu le compte n'y sera pas et nous reporterons les avoirs pour la rentrée de septembre.

Nous avons pu vous proposer du 9 au 15 juin un Festival AFCAE Télérama BNP Paribas intitulé « Festival d'Avant-Premières Télérama » ou nous vous avons proposé 7 films en avant-première durant toute cette période, la fête du cinéma du 30 juin au 4 juillet.

La reprise des dispositifs scolaires et périscolaires est aussi dans le cadre de cette réouverture une priorité pour nous.

Et comme les années précédentes 3 séances plein air au théâtre de verdure à Fayence en juillet et août.

Pendant cette période d'arrêt forcé, les responsables de la MPT ont travaillé pour élaborer des projets.

1/ Un circuit de cinéma itinérant pour tous les villages de la Com-Com, afin d'amener le 7ème art dans les écoles éloignées, proposer des séances tout public dans les villages et en plus la possibilité de proposer des séances plein air plus nombreuses pendant la période estivale, ce projet est bien avancé et nous espérons pouvoir le mettre en œuvre le plus tôt possible.

2/ Une action autour de la photo intitulé « Photos Villages » en collaboration étroite avec l'Office Intercommunal du Tourisme.

3/ Nous allons également reprendre l'exploitation du cinéma « Espace Centre » à Cagnes sur mer en collaboration avec la

FRMJC, ce projet doit être concrétisé à la fin de l'été.

Les Ballets diffusés sur grand écran reprendront à l'automne, pour ce qui concerne les Opéras et la Comédie Française, nous n'avons à ce jour aucune information sur leur reprise.

Le Festival de Cannes est de retour sur la croisette du 6 au 17 juillet, nous y serons.

Pour la reprise des activités culturelles et sportives du 9 juin, nous avons dû nous adapter puisque 2 profs nous ont quitté, Stéfania et Jan (le 25 juin), de nouveaux profs ont été recrutés pour assurer la continuation de leurs cours.

N'oubliez de continuer à nous suivre sur les réseaux sociaux, Facebook, Instagram et sur le site de la MPT, si ce n'est pas encore fait inscrivez-vous à notre newsletter. Vous pourrez découvrir les films à l'affiche, ceux qui seront proposés prochainement et bien entendu les informations sur nos nombreuses activités proposées.

Nous allons organiser une journée portes ouvertes à la fin de l'été pour qu'enfants, ados et adultes puissiez venir vous inscrire, vous réinscrire et découvrir peut-être de nouvelles activités.

Quelques nominations ont eu lieu entre les mois de janvier et avril, André BINET, notre Vice-Président a été élu Président de la Fédération Régionale des MJC et Christian FLAYOL notre Président a été nommé à la commission de branche « petite exploitation » à la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF), cette commission représente tous les cinémas du territoire national et ultra-marins réalisant moins de 80 000 entrées par an.

Toute l'équipe de la MPT vous souhaite un bon été, de bonnes vacances et n'oubliez pas de venir au cinéma, la salle est climatisée.

Continuez à prendre soin de vous, de vos proches et de ceux que vous aimez.

L'équipe de la MPT.





CINÉ FESTIVAL

UNE BELLE ÉDITION 2021 SE PROFILE

CINÉ-FESTIVAL EN PAYS DE FAYENCE

11 AU 16 OCTOBRE 2021



LA RÉOUVERTURE DES CINÉMAS EST DE BON AUGURE

Toute l'équipe du Ciné-Festival a accueilli la nouvelle de la réouverture des cinémas, le 19 mai dernier, avec une immense joie, puisqu'elle signifie que l'édition 2021 pourra se dérouler en octobre comme prévu. Bien sûr, nous restons toujours conscients d'une possible dégradation de la situation sanitaire, mais l'optimisme est quand même bien présent dans nos esprits.

Nous avons travaillé dans ce sens depuis le début de l'année et les sélections de courts-métrages sont prêtes. Il y en aura trois destinées au jeune public scolaire (enfants : CP, CE1 et CE2; juniors : CM1, CM2, 6ème et 5ème; ados : 4ème et 3ème) et une autre de 10 films en compétition pour les adultes. La sélection des longs-métrages en compétition est également déjà en bonne voie. Toute l'équipe de sélection sera présente au Festival de Cannes qui se tiendra au mois de juillet, afin d'y dénicher quelques « pépites ».

Ainsi, une belle programmation vous sera dévoilée lors de la soirée promotionnelle qui se déroulera le vendredi 1er octobre 2021 à 19h dans la salle de cinéma de Montauroux. Afin de pouvoir respecter les règles de distanciation qui seront probablement encore en vigueur, le nombre de places sera alors limité. Les réservations seront donc obligatoires et ouvertes sur le site du Ciné-Festival, à partir du 1er septembre 2021.

La soirée d'ouverture se déroulera le lundi 11 octobre 2021 dans la salle de la Maison Pour Tous, à Montauroux. Nous vous y attendons nombreux.

DEVENEZ MEMBRE DU JURY

Le Ciné-Festival vous offre non seulement la possibilité d'assister à un Festival de qualité mais aussi, et surtout, de pouvoir devenir membre d'un des jurys en compétition (courts et longs-métrages). Si vous souhaitez vivre cette expérience unique, n'hésitez pas à proposer votre candidature, en vos inscrivant sur le site du Ciné-Festival dès le 1er septembre 2021 et ce jusqu'au vendredi 1er octobre. Les deux jurys seront annoncés lors de la soirée promotionnelle.

DU NOUVEAU SUR LE SITE INTERNET

Désormais, vous pouvez trouver sur le site du Ciné-Festival (cine-festival.org) toutes sortes de nouvelles fonctionnalités et notamment celle vous donnant la possibilité de devenir adhérent en prenant votre carte valable pour le prochain Festival 2021 (5€). Elle vous donnera droit à une réduction sur vos places de cinéma de cette édition. Vous y trouverez également toutes les archives du Festival qui sont d'une grande richesse cinématographique.

C'est donc avec un immense plaisir que nous vous accueillerons en octobre prochain, dans les différentes salles de cinéma du Pays de Fayence (Montauroux, Fayence et Seillans).

Vive le cinéma !

Nadège Pierron
Présidente



SUPER U
Fayence
LIVRAISON

On livre avant qu'elles ne soient cuites

Lundi au Samedi 8h30 - 20h00 • Dimanche 8h30 - 13h00
BOULANGERIE Lundi au Samedi 7h30 - 20h00 - Tél. 04 94 76 22 42

SUPER U LIVRAISON
PRODUITS FRAIS LOCAUX GARANTIS



AUX CŒURS DES SAISONS

L'association Aux Cœurs des Saisons comme beaucoup d'autres commerces « non essentiels » a souffert des nombreuses périodes de fermeture liées à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons.

Mais cette pandémie a aussi multiplié le nombre de personnes dans le besoin et les demandes d'aide vont croissant. L'action que nous menons se révèle de plus en plus indispensable et notre détermination à continuer est intacte.

L'équipe d'ACDS avait depuis longtemps le projet de s'agrandir, tant nous étions à l'étroit dans notre boutique. Voilà qui est fait ! Nous avons eu l'opportunité de reprendre un local vacant dans la rue de la Rouguière au cœur du village de Montauroux (face au restaurant Le Marina et à La Parenthèse Inattendue). La période du confinement fut donc pour nous l'occasion d'aménager cette seconde boutique dans laquelle nous vous proposons de la vaisselle, des ustensiles de cuisines, des bibelots, des tableaux, des luminaires, des jeux, des jouets, etc.

Ce sont donc nos 2 boutiques solidaires qui ont ouvert leurs portes le 19 mai dernier.

Toujours dans le respect des mesures sanitaires (masque obligatoire, gel hydro alcoolique à l'entrée, etc.) et distanciation sociale.

Dans l'incertitude de l'évolution future de la situation, l'organisation des traditionnelles bourses reste incertaine, et les recettes des boutiques restent notre seule ressource pour pouvoir continuer à soutenir les personnes les plus démunies du Pays de Fayence.



***Vos dons sont toujours les bienvenus,
dans nos 2 boutiques et aux heures d'ouverture.***

***Nous avons besoin de VOUS
pour continuer à LES aider de notre mieux,
comme toujours en liaison avec le CCAS
et les assistantes sociales.***



Boutiques solidaires

1 rue Antoine Bonnet (Place du Clos) et 7 rue de la Rouguière
83440 Montauroux

Ouvert : mardi, jeudi, dimanche de 9h à 13h.

Association « Aux cœurs des saisons » Tél : 07.55.61.51.21

Email : acds.83@gmail.com

VOS CONSEILLERS EN IMMOBILIER SPÉCIALISTES
SUR MONTAUROUX ET SES ALENTOURS



1^{er} réseau français

ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

iadfrance.fr



Norbert CHAVE

06 76 11 37 78



Barabara CUCH

07 64 20 19 70

Concrétisons ensemble
votre projet immobilier

ACHAT-VENTE

-  Réseau de proximité
-  Honoraires adaptés
-  Large diffusion des annonces
-  Recherches personnalisées

AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT

ACEV

Le bout du tunnel

Le coronavirus n'a pas permis à l'ACEV en 2020 de réaliser les concerts qu'elle avait programmés. S'il en a été de même au cours du premier trimestre 2021, l'espoir renaît maintenant pour ne pas subir une nouvelle année blanche. Notre public fidèle a hâte de se retrouver à la Chapelle Saint Barthélemy et il en est de même pour les artistes longtemps privés de concert. Aussi, il n'est pas question pour l'ACEV de se résigner et, après plusieurs reports, c'est avec plaisir qu'elle peut vous annoncer que deux concerts devraient constituer le programme 2021.

Lorsque vous lirez ces lignes, sauf annulation du dernier moment le 19 juin, l'ACEV aura eu le plaisir, en partenariat avec le Rotary des Hauts de Siagne, de recevoir Stella Almondo, jeune prodige du piano. A quatorze ans, elle s'est déjà produite non seulement en France mais aussi en Angleterre et en Russie. Elle sera rejointe par Miriam Bensaïd, également âgée de quatorze ans, au violoncelle pour interpréter une sonate de Grieg. Le second concert aura lieu en septembre, à une date encore à déterminer où nous recevrons à nouveau Anaït Sérékian. Elle se produira en duo, soit avec sa sœur au piano à 4 mains, soit avec un autre artiste peut être au violoncelle comme cela fut le cas en 2018.

Une sortie du tunnel en musique pour notre plus grand plaisir.

Philippe VIZIER.



UN ARTISTE DE PLUS À MONTAUROUX

Serge Boudoux, excelle entre-autres dans l'Art de l'écriture. Ecrivain, auto éditeur, ce lyonnais montaurousien d'adoption vient de publier son septième roman.

Dans plusieurs de ses intrigues on retrouve la Provence, le Pays de Fayence, le village de Montauroux et plusieurs de ses habitants.

Dans son septième livre le plus récent, un thriller, l'action se déroule sur notre territoire en partie près du pont du Tuve et de la Siagne.

Ses livres se vendent maintenant dans toute la France, en Belgique et même en Californie. Le nom de notre beau village traverse les frontières grâce à lui, qu'il en soit ici remercié.

Vous pouvez le retrouver sur son site internet :

<http://serge.boudoux.fr>

Robert Cecchinato

ENFIN DU THEATRE D'IMPROVISATION DANS LE CANTON !

LA FLIP : La Fantastique Ligue d'Improvisation et de Performance.

Cette jeune association existe depuis fin 2019 et a tenu le cap malgré la tempête que nous traversons, elle propose des cours d'improvisation débutants ou + avec des constructions d'histoires, mimes et autres exercices ludiques et surtout une ambiance d'amis qui gardent le lien, qui progressent et transmettent.

Un fil conducteur : créer en s'amusant : « Car l'impro cela se travaille et permet de développer la créativité, l'écoute et l'échange chez le comédien » nous confie son Président Fred.

L'association propose régulièrement des stages et ateliers...

Leur rentrée est prévue au 15 septembre à la salle de la mairie annexe des Estérêts du lac mais aussi le vendredi 17 sept au village de Montauroux (Salle Parking de la Fontaine).

L'inscription est de 30 euros pour toute l'année avec un cours d'essai gratuit, être âgé de + de 18 ans.

Vous pouvez les contacter dès maintenant car ils s'entraînent début juin (2 cours le mercredi aux Estérêts et le vendredi à Montauroux village).

Contactez Fred Prudhomme au 07 68 48 83 10

et aussi via la page Facebook : La FLIP (fantastique ligue d'improvisation et de performance)... <https://www.facebook.com/La-FLIP-105159217641913>

Lancez-vous ! c'est que du bonheur !



Une petite partie de l'équipe qui vous attend avec bonne humeur.

E. Leclerc
MONTAUROUX
8H30 - 20h
8h00 - 19h00 LE DIMANCHE

GALERIE DU VALLON 9H - 19h30

espace culturel
parapharmacie
Presse

Brasserie LE PETIT VAROIS - Salon de Coiffure ORIGINE
Parfumerie NOCIBE - Pressing CLEAN SERVICE
Garage automobile BEST DRIVE

Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41



YOSEIKAN TRAINING DÉFENSE

YOGA - CARDIO TRAINING - ARTS MARTIAUX ENFANTS KICK BOXING DÉFENSE

L'association Yoseikan TRAINING DÉFENSE vient de terminer une saison bien particulière et malgré les différentes contraintes imposées par notre gouvernement, l'association a toujours fonctionné et a permis aux plus motivés de continuer à s'entraîner (prescription médicale, formation). Car n'oublions pas que le sport est l'un des outils essentiels pour sa forme, son bien être psychologique et sa santé physique. Décider de fermer les salles de sport aura été une immense erreur qui a sûrement eu des effets délétères.

Les ateliers « *Yoga du dimanche* » ont repris durant le mois de juin, la fête du club s'est déroulée au Parcabout de Montauroux. Une centaine d'enfants du club s'est retrouvée dans un cadre naturel pour une journée sport au sein de cette magnifique structure. Jeux, pique-nique, activités dans les filets, laser game, parcours acrobatique, une multitude de possibilités est offerte gracieusement par le club à tous les adhérents.

Un stage d'été a été organisé au Lac de Saint Cassien pour tous les

pratiquants ainsi que des curieux venus découvrir nos activités. Toutes nos activités reprendront dès le lundi 23 août 2021, avec au programme des cours **d'Arts Martiaux pédagogiques, ludiques et éducatifs** pour vos enfants dès l'âge de 3 ans. Des ateliers de **Kick Boxing Défense pour les adolescent(e)s**. Des séances de **Cardio Training et Cardio Boxing** pour votre remise en forme. Sans oublier le **Yoga Dynamique** qui vous permettra de renforcer vos muscles, vos tendons, de développer votre capacité respiratoire et d'apaiser votre mental.

Notre professeur Brevet d'État, ancien Champion du Monde et Professeur de Vinyasa Yoga vous attend pour venir découvrir notre association loi 1901 créée en 1995, et profiter de toutes nos activités familiales. Venez nous rejoindre autour de ces 3 objectifs : **Santé - Bien Être & Partage.**

Plus d'infos : 06 12 66 83 14 - jeanmax.brignone@gmail.com - trainingdefense.fr

PLANNING ENFANTS / ADULTES SAISON 2021 - 2022

9h/10h VINYASA YOGA niveau 1		9h/10h VINYASA YOGA niveau 1
	16h/16h40 MINI & BABY 3 à 4 ans	
16h45 BABY 4 & 5 ans	16h45 POUSSINS 6 à 8 ans	16h45 BABY 4 & 5 ans
17h30 POUSSINS 6 à 8 ans	17h30 PUPILLES 9 à 11 ans	17h30 PUPILLES 9 à 11 ans
18h15 MINIMES 12 à 15 ans	18h15 MINIMES 12 à 15 ans	18h15 MINIMES 12 à 15 ans
18h15/19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux	18h15/19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux	18h15/19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux
19h/19h30 CARDIO BOXING Tous niveaux	19h/19h30 CARDIO TRAINING Tous niveaux	19h/19h45 CARDIO BOXING Tous niveaux
19h30/20h30 VINYASA YOGA Niveau 2	19h30/20h30 VINYASA YOGA Niveaux 1 & 2	19h45/20h30 QI QONG / YOGA Niveau 1



CLUB DE JUDO ET D'ARTS MARTIAUX DE MONTAUROUX

RETOUR À LA NORMALE

Malgré le coronavirus et les restrictions imposées pour en limiter la propagation, le club de judo et d'arts martiaux de Montauroux a tenu à accompagner les adhérents pendant cette période difficile. Dès qu'il n'a plus été possible de se rassembler dans le dojo du pôle d'activités de Montauroux, les professeurs des différents cours ont proposé de les poursuivre par des vidéoconférences, qui ont permis aux adhérents de maintenir le contact avec le club.

En outre, les cours dédoublés de taïso ont pu se dérouler sur le terrain de football situé derrière la Maison Pour Tous, tout comme des cours de judo pour les enfants, avec un retour quasiment à la normale dès le mois de juin. Pour concrétiser cette activité, les plus assidus des jeunes ont pu passer, à leur grande satisfaction, leur examen de passage de grade.

Comment se présente la rentrée de septembre 2021 ? Sauf nouvelle mauvaise surprise, elle devrait se passer dans des conditions normales, toujours en partenariat avec l'école de judo de Franck Lefebvre et de ses enseignants de grande qualité, qui nous donnent entière satisfaction depuis 2ans. En outre, ce partenariat nous a permis, d'une part de rencontrer Maureen Pinto, championne de France sénior 2019 et Nico Kanning, qui participe aux entraînements de Teddy Riner, d'autre part de partager un moment de convivialité à la fin de la saison 2019/2020.

Les horaires des cours restent inchangés à savoir :

- Le mardi et le vendredi à partir de 16h45 pour les enfants de 3 à 6 ans, puis à 18h pour les enfants de 7 à 11 ans, enfin à 19h pour les adolescents et les adultes.
- Le samedi de 9h30 à 10h45 pour le taïso



La rentrée aura lieu le mardi 7 septembre à partir de 16h30 pour les inscriptions.

Par ailleurs, le projet de stage départemental de jujitsu en présence de Serge Oudart, deux fois reporté, n'est pas abandonné et sera à nouveau programmé au cours de la saison 2021/2022.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la présidente du Club Fernande Denis au 06 15 39 28 04. Dans l'attente de vous retrouver, passez un bon été.

Le bureau du Club



Nico Kanning sparing partner de Teddy Riner, médaillé mondial junior. D'origine allemande, licencié dans nos écoles de judo. Maureen Pinto championne de France seniors 2019. Athlète 1ère division.

RENAULT

TRANSLOVET Agent

Renault ARKANA

RD 562, 83440 Callian (à côté de GAZIELLO)
Tel : 04 94 76 57 29 - Fax : 04 94 76 40 12

MTR TRAMPOLINE



L'association sportive MTR TRAMPOLINE organise sa 5ème édition du Stage Été qui aura lieu le mercredi 7 juillet, jeudi 8 juillet, vendredi 9 juillet, lundi 12 juillet et mardi 13 juillet 2021 de 9h30 à 16h00.

Ce stage, encadré par Magali ROBERT : entraîneur brevet d'état et ancienne athlète de haut niveau, est ouvert à tous, à partir de 5 ans.

Lieu : Gymnase du collège de Montauroux

Tarif : 220€ les 5 jours.

Pour tous renseignements et/ou inscriptions : 07.77.23.59.85 ou mtrtrampoline@gmail.com

LE CENTRE DE DEVELOPPEMENT GYMNIQUE

a le plaisir de vous retrouver
dès le Mercredi 15 Septembre 2021
à l'Espace la Fontaine Salle N° 3

Nouveauté cette année :

Cours de Pilates tous les lundis de 19h30 à 20h15.

GYM / STRETCHING / PILATES / POSTURAL BALL

Lundi	Gym	17h15 à 18h15
	Gym	18h30 à 19h30
	Pilates	19h30 à 20h15

Mercredi	Stretching	17h15 à 18h15
	Stretching	18h30 à 19h30

Vendredi	Gym	17h15 à 18h15
	Gym	18h30 à 19h30

Espace la Fontaine	Salle N° 3	Montauroux
--------------------	------------	------------

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

MYRIAM BRETON D.E : 07 68 38 56 83

Mail : myriambreton.fitness@gmail.com

A méditer :

La seule personne à dépasser est celle que tu étais hier.

Je vous souhaite une bonne reprise.



Stage de TRAMPOLINE Été 2021



5ème Edition



Stage de Trampoline et mini-trampoline de 09h30 à 16h00

DATES

MERCREDI 07 JUILLET
JEUDI 08 JUILLET
VENDREDI 09 JUILLET
LUNDI 12 JUILLET
MARDI 13 JUILLET

220 €

Ouvert à tous et à partir de 5 ans



Gymnase du Collège de Montauroux

Stage encadré par Magali : Entraîneur Brevet d'Etat et ancienne athlète de haut niveau

Renseignements et inscriptions : 07.77.23.59.85 ou mtrtrampoline@gmail.com

POUR UNE COMMUNICATION PERCUTANTE Une méthode pertinente !



MA DISTRIBUTION vous propose
efficacité, sérieux, rapidité
et EXCELLENTE CONNAISSANCE du secteur

Ma Distribution TOUTES BOÎTES dans votre secteur
Cathy au 04 94 85 71 39 • 06 03 22 41 83 - cathy@crea-mania.com



DATES À VENIR :

Vacances ETE :

- Stages multi-niveaux
- Bivouacs itinérants de plusieurs jours pour les cavaliers du club : MTX – La Moulière et La Moulière - MTX
- Balades sur réservation, 2h, demi-journée, journée, coucher de soleil etc...
- Stages enfants matinées « Découverte équitation nature »

RENTREE 2021/2022

- Inscription dès le mois de juin (attention peu de places disponibles)

Le centre équestre de pleine nature Les Poun's en herbe (Labellisé Centre de Tourisme Equestre de Qualité) situé sur le chemin de Fondurane à Montauroux représente plus de 230 licenciés (un des plus importants de PACA).

Il propose toute l'année l'enseignement de l'équitation de pleine nature, des stages pendant les vacances multi-discipline de 4 à 77 ans et des balades sur les sentiers et pistes magnifiques du lac de Saint-Cassien à partir de 7 ans.

Le centre équestre se base sur des valeurs de RESPECT tout au long de l'année par de petits gestes simples :

Respect des équidés : mode de vie au plus proche de leur état naturel (en troupeau et nourris plusieurs fois dans la journée), ils ne font jamais plus de 2 sorties par jour (l'été une sortie matin et une après-midi max). Ils bénéficient d'au moins un jour de repos par semaine, ils sont vus par le dentiste, le vétérinaire et l'ostéopathe régulièrement, leur alimentation est toujours adaptée en fonction du travail fourni, chaque cheval /poney a sa propre selle adaptée à sa morphologie. Ils sont douchés

(rafraichis) à chaque retour de balade, ils ne portent jamais plus de 90kg, ils ne travaillent pas entre 12h et 16h et ils ne fouleront jamais le sol de la carrière pendant la période de forte chaleur.

Respect des cavaliers : accueil personnalisé, pas plus de 8 cavaliers par balade (sauf si groupe ou bivouac) afin de pouvoir échanger avec l'ensemble du groupe, attribution des chevaux en fonction des niveaux pour la plus grande sécurité de l'ensemble, encadrement par une ou un accompagnateur/trice diplômé(e), niveaux des cavaliers jamais mixés afin que chacun ait du plaisir (sauf si groupe déjà constitué) et évidemment sourire et bonne humeur garantis.

Respect de la nature et de l'environnement : au club, tri des déchets, toilettes sèches, compost, récupération de l'eau pour arrosage potager et plantes, sur les randos les chevaux restent sur les chemins afin de ne pas piétiner les zones sensibles, sensibilisation au patrimoine naturel de la région, observation et mise en lumière de la magnifique faune et flore du lac de Saint Cassien et de la réserve de Fondurane.

Nouveauté 2021 :

« La balade de Lolie » 45 min d'activité de découverte et d'éveil pour les pitchouns de moins de 7 ans. Encadrement d'une petite balade à poney accompagné d'un parent avec l'animation d'un membre de l'équipe afin de veiller à la sécurité et la pédagogie durant la balade. Les enfants peuvent s'occuper de leur poney à l'issue de la promenade et ainsi profiter d'un vrai moment « de cheval ».

Le centre équestre s'est vu attribuer l'agrément FEDERAL et gouvernemental de CENTRE DE FORMATION A.T.E. (Accompagnateur de Tourisme Equestre) Les formatrices vont pouvoir enfin transmettre avec passion leur savoir-faire et leur expérience aux futurs encadrants de randonnée et balade. La prochaine cession aura lieu de novembre 2021 à juin 2022.

NB : Le TREC de MONTAUXOUX n'a pas pu avoir lieu encore cette année en raison des difficultés d'organisation liées à la pandémie. Vivement 2022 pour pouvoir le proposer de nouveau aux cavaliers qui sont si nombreux à y participer chaque année.



Les Poun's En Herbe

Chemin de Fondurane - 83440 Montauroux - Gwladys: 06 76 80 00 89 / Jessica 06 19 20 00 87 / les-pouns-en-herbe@hotmail.fr
www.facebook.com/pages/LES-POUNS-EN-HERBE (1990 followers) - www.instagram.com/lespounsenherbe
 site internet: www.centre-equestre-montauroux.fr

LISTE NON MAJORITAIRE

Notre rôle minoritaire au sein du conseil municipal ne peut nous contraindre au silence et nous considérons que les débats quels qu'ils soient, doivent faire avancer les projets, les suspendre ou les supprimer quand notre analyse nous conduit au bon sens et à la raison.

Il en est ainsi pour une subvention déguisée en « don » proposée préalablement aux débats de la commission animation culture. Nous nous sommes opposés à cette contribution et pensions qu'elle aurait été abandonnée. Et bien non ! Mise de côté, nous avons eu la surprise de la voir réapparaître en délibération du conseil municipal quelques semaines plus tard.

Notons à ce sujet, l'acharnement de notre Maire à vouloir « faire plaisir à un ami » président d'une association Grassoise à but humanitaire en vue de la construction de puits au Bénin. Nous avons élevé nos 4 voix contre justifiant que l'argent des contribuables montaurousiens ne devait en aucun cas servir à subventionner des associations hors département. Que nous considérions que cet argent devait plutôt grossir la subvention à nos coopératives scolaires pour les besoins de nos enfants. L'ensemble des élus majoritaires a voté « Pour » sans aucun complexe ! Une situation qui en dit long...

Beaucoup de nos concitoyens se posent la question suivante : Mais que se passe-t-il derrière le collège de Montauroux ? Que signifient ces mouvements de terre ? Quel projet ?

On entend tout et son contraire et rien ne filtre clairement de notre équipe municipale ... Le quartier Grassois de « la Blaquièrre » serait restructuré et 45 familles grassoises seraient relogées dans un nouveau quartier terrain Laroche Le projet Kaufmann et Broad que nous avons combattu lors de la dernière campagne municipale, serait porté à une réalisation proche, tout au moins au cours du mandat actuel Un dépôt de déchets verts avec collecte aux particuliers n'ayant pas les moyens techniques d'acheminer leurs végétaux et déchets verts au centre de traitement à Tourrettes Un nouvel espace aménagé pour agrandir la roseraie de la colle noire Un musée de la Rose ET/OU Le lycée !!!

Nous demandons à Mr le Maire d'éclairer ses administrés.
Le réaménagement de la place du clos ? Projet voté lors du dernier conseil (sans nos voix).

Pourquoi refaire une place qui a été réhabilitée en 2008 ? Nous craignons que ce projet, dont l'étude de marché coûte 3550 Euros cache une résolution plus cruelle de supprimer les platanes centenaires comme Mr le Maire s'est déjà empressé de supprimer le marronnier bicentenaire de la placette à l'entrée du village lors de son premier mandat !
Un arbre est un vivant d'une valeur inestimable, il raconte l'histoire de notre village. Notre devoir est de le soigner, le protéger, le guérir s'il est malade
Que dire du rondpoint de Fondurane réalisé par notre département, si ce n'est que nous sommes tous ravis de le voir enfin en place. La question de son aménagement paysager se pose ? La population de Montauroux, les associations, les riverains, auront-ils leur mot à dire ?

Seront-ils investis dans un ou plusieurs projets ? Le Bulletin municipal pourrait être un bon support pour collecter les idées. La Mairie proposera-t-elle un appel d'offres aux différentes jardinerie de la commune ou décidera-t-elle arbitrairement ?

Enfin Fontante et les actions que nous trouvons très discrètes ... nous suivons les informations de très près.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à l'écoute de vos suggestions.

Vos élus minoritaires :
Christian THEODOSE - Marie-Hélène SIMON - Véronique BRUNET - Eric GAL

ETAT CIVIL

Naissances

DUBOIS Milo, le 06 mars 2021
YVET Aaron, le 14 mars 2021
SZNAIDER Nour, le 22 mars 2021
BOUNSIAR Yonas, le 21 mars 2021
POTUT HABEGGER Sören, le 1er avril 2021
RAKOTOVELO Léanna, le 07 avril 2021
RAKOTOVELO Éloan, le 07 avril 2021
VIBOUD Bianca, le 16 avril 2021
DUPUY Mila, le 27 avril 2021
SOARES Théo, le 29 avril 2021
DESRUMAUX Lucie, le 1er mai 2021

Mariages

BARGIBANT Aurélien, fonctionnaire,
FORTOUL Charline, fonctionnaire,
le 20 mars 2021

LAGUEL Jérôme, agent de développeur,
MEUNIER Sarah, mère au foyer,
le 09 avril 2021

MEYNIER Patrick, responsable technique,
HAFADI Soubha, employée de maison de retraite,
le 13 avril 2021

GOUPE Joé, boulanger,
JARMUZEK Angélique, vendeuse en boulangerie,
le 24 avril 2021

PHILIPPOT Alain, miroitier,
MUSTARDA Agnès, cadre de vie,
le 22 mai 2021

Décès

HUTIN Marcelle veuve JOUCLAS, décédée à l'âge de 91 ans
MERCIER Maurice, décédé à l'âge de 99 ans
YOUSSEF Ismail, décédé à l'âge de 64 ans
FELIX Robert, décédé à l'âge de 68 ans
LAMOTTE Jean-Charles, décédé à l'âge de 82 ans
GIORDANO Catterina veuve MORO, décédée à l'âge de 91 ans
BERMAN Michèle veuve BARON, décédée à l'âge de 99 ans
VALENTE Caterina épouse CENTOFANTI, décédée à l'âge de 77 ans
LALANDE Jean-Claude, décédé à l'âge de 44 ans
BUEIL Adrien, décédé à l'âge de 81 ans
ROSINGANA Nicole, décédée à l'âge de 65 ans

Prochain Bulletin Municipal

La prochaine revue municipale paraîtra début octobre 2021. Elus et responsables d'associations, n'oubliez pas de nous adresser votre contribution (articles de 400 mots au maximum sous format « word » uniquement et photos d'une bonne qualité sous format JPEG et séparément) avant le mercredi 1er septembre. Adresse à respecter pour l'envoi de vos articles et photos : mairie@ville-montauroux.fr

Merci pour votre participation.
Baptiste DALMASSO - Valérie DUGELAY
Philippe VIZIER

Bureau Vallée

Le discount est dans notre nature

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE !

DES GRANDES MARQUES À PRIX BAS



PAPETERIE
& FOURNITURES



INFORMATIQUE
& HIGH TECH



CONSOMMABLES
& RACHAT DE CARTOUCHES

UN LARGE CHOIX DE PRODUITS EN STOCK



SHOWROOM
MOBILIER



SERVICES IMPRESSIONS
EN LIBRE ACCÈS



ENGAGEMENT
ECO-RESPONSABLE

DES CONSEILLERS À VOTRE SERVICE



VOTRE COMMANDE PRÊTE EN **2h**
CLICK & COLLECT

GAGNEZ DU TEMPS !

- 1 RÉSERVEZ EN LIGNE SUR WWW.BUREAU-VALLEE.FR
- 2 RÉCUPÉREZ VOS ARTICLES EN MAGASIN

* voir conditions sur www.bureau-vallee.fr



DÉPOSEZ
VOTRE LISTE
SCOLAIRE

Bureau Vallée **MONTAUROUX**

RD 562, 44 chemin des cigales (anciennement Marcel & Fils Bio)

www.bureau-vallee.fr

9H-18H
NON STOP
DU LUNDI
AU SAMEDI